

Rapport de gestion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Mouvement ou Desjardins). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 26 février 2020, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, par comparaison avec les exercices antérieurs. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2019.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. La Fédération a modifié certaines méthodes comptables à la suite de l'adoption de l'IFRS 16, *Contrats de location* au 1^{er} janvier 2019. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées ainsi que sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Table des matières

Mise en garde sur les énoncés prospectifs	3	3.0 Revue du bilan	
Mesures non conformes aux PCGR	3	3.1 Gestion du bilan	47
Contexte réglementaire	8	- Actif	47
1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec		- Passif	48
1.1 Profil et structure	12	- Capitaux propres	49
1.2 Faits saillants financiers	14	3.2 Gestion du capital	49
1.3 Événements importants	16	3.3 Arrangements hors bilan	54
1.4 Perspectives financières pour 2020	17		
1.5 Environnement économique et perspectives	18		
2.0 Revue des résultats financiers		4.0 Gestion des risques	
2.1 Incidence des transactions importantes de 2019 et 2018	20	4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence	
- Changements liés aux activités de paiement et de		sur les résultats futurs	55
financement chez les commerçants en 2019	20	- Principaux risques émergents	55
- Création de Patrimoine Aviso en 2018	20	- Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une	
2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2019	20	incidence sur les résultats futurs	56
- Excédents de 2019	21	4.2 Gestion des risques	58
- Revenus d'exploitation	22	- Cadre de gestion intégrée des risques	58
- Revenus de placement	23	- Accord de Bâle sur les fonds propres	63
- Revenu total	24	- Risque de crédit	64
- Dotation à la provision pour pertes de crédit	24	- Risque de marché	72
- Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs		- Risque de liquidité	76
des contrats d'assurance	24	- Risque opérationnel	79
- Frais autres que d'intérêts	25	- Risque d'assurance	81
- Impôts sur le revenu et impôts indirects	26	- Risque stratégique	82
2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité	26	- Risque de réputation	82
2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	26	- Risque lié aux régimes de retraite	82
2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et		- Risque environnemental ou social	82
Assurance de personnes	30	- Risque juridique et réglementaire	83
2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	35	4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains	
2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien		risques	84
aux entités du Mouvement Desjardins	39		
2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre		5.0 Renseignements complémentaires	
et tendances trimestrielles	40	5.1 Contrôles et procédures	84
- Résultats consolidés du quatrième trimestre	41	5.2 Information relative aux parties liées	85
- Tendances trimestrielles	42	5.3 Méthodes comptables critiques et estimations	85
2.5 Comparaison des exercices financiers 2018 et 2017	44	5.4 Modifications comptables futures	91
		5.5 Statistiques des cinq dernières années	93

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale. Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer, isolément ou collectivement, sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque juridique et réglementaire, le risque environnemental ou social et le risque lié aux régimes de retraite.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux changements climatiques, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'évolution des taux d'intérêt et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux cybermenaces, aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et aux cotes de crédit. Mentionnons aussi, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, elle ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux PCGR (IFRS) et diverses mesures financières non conformes aux PCGR. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain, net d'impôts, lié à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017, le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso ainsi que le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 1 – Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	1 231 \$	1 350 \$	1 416 \$
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company	-	-	(249)
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	(129)	-
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	(309)	-	-
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres	922 \$	1 221 \$	1 167 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

Les excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico à Global Payments complétée le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 2 – Excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Présentation des excédents nets du secteur Particuliers et Entreprises selon les états financiers consolidés	645 \$	301 \$	317 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	(309)	-	-
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Particuliers et Entreprises	336 \$	301 \$	317 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 3 – Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers consolidés	729 \$	894 \$	612 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	(129)	-
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	729 \$	765 \$	612 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

Tableau 4 – Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

(en millions de dollars)	2019	2018	2017 ⁽¹⁾
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés	187 \$	173 \$	446 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company ⁽²⁾	-	-	(241)
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages	187 \$	173 \$	205 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽²⁾ L'écart avec les données présentées dans le tableau 1 « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » est lié à des frais de transactions intersectorielles.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations brutes

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations brutes est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations brutes. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

Le tableau 34 « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des opérations du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que de l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et y compris l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 5 – Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019	2018	2017
Primes nettes	4 988 \$	4 402 \$	3 896 \$
Primes exclues du ratio des sinistres ⁽¹⁾	-	-	(61)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	4 988 \$	4 402 \$	3 835 \$
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 665 \$	3 209 \$	2 555 \$
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	(86)	45	62
Autres éléments exclus du ratio des sinistres ⁽¹⁾	-	-	(20)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	3 579 \$	3 254 \$	2 597 \$
Ratio des sinistres	71,7 %	73,9 %	67,7 %
Frais autres que d'intérêts	1 229 \$	1 127 \$	1 099 \$
Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽²⁾	6	(18)	(114)
Frais d'exploitation	1 235 \$	1 109 \$	985 \$
Ratio des frais	24,8 %	25,2 %	25,7 %
Ratio combiné	96,5 %	99,1 %	93,4 %

⁽¹⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1^{er} juillet 2017.

⁽²⁾ Pour 2019 et 2018 : provient principalement des frais de gestion de placements ainsi que de certains autres frais. Pour 2017 : provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1^{er} juillet 2017.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 6 – Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 231 \$	1 350 \$	1 416 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(46)	(41)	(43)
Part revenant au Groupe	1 185 \$	1 309 \$	1 373 \$
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	14 290 \$	15 210 \$	14 584 \$
Rendement des capitaux propres	8,3 %	8,6 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres rajusté⁽³⁾	6,3 %	7,9 %	7,8 %

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 est conforme aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

Tableau 7 – Concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	1 539 \$	1 501 \$	1 404 \$
Primes nettes	9 525	8 923	8 146
Autres revenus			
Cotisations	393	392	377
Ententes de services	773	742	727
Commissions sur prêts et cartes de crédit	782	699	660
Services de courtage et de fonds de placement	886	905	1 030
Honoraires de gestion et de services de garde	610	579	514
Revenus nets de placement ⁽³⁾	2 945	170	1 767
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(192)	523	s. o.
Revenus de change	70	92	77
Autres	532	296	362
Revenu total	17 863 \$	14 822 \$	15 064 \$
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	1 539 \$	1 501 \$	1 404 \$
Primes nettes	9 525	8 923	8 146
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	393	392	377
Ententes de services	773	742	727
Commissions sur prêts et cartes de crédit	782	699	660
Services de courtage et de fonds de placement	886	905	1 030
Honoraires de gestion et de services de garde	610	579	514
Revenus de change	70	92	77
Autres	532	296	362
Revenus d'exploitation	15 110	14 129	13 297
Revenus de placement			
Revenus nets de placement ⁽³⁾	2 945	170	1 767
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(192)	523	s. o.
Revenus de placement	2 753	693	1 767
Revenu total	17 863 \$	14 822 \$	15 064 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 25 « Revenu net d'intérêts et revenus nets de placement » des états financiers consolidés.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

Tableau 8 – Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019	2018	2017 ⁽¹⁾
Dotation à la provision pour pertes de crédit	310 \$	288 \$	278 \$
Prêts bruts moyens	63 006	60 309	55 101
Acceptations brutes moyennes	212	105	69
Prêts et acceptations bruts moyens	63 218 \$	60 414 \$	55 170 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit	0,49 %	0,48 %	0,50 %

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur les assureurs

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur les assureurs*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

Exigences réglementaires de capitalisation

Le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées aux pages 84 et 85 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2019 de la Fédération.

Institution financière d'importance systémique intérieure

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1^{er} janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Enhanced Disclosure Task Force ou EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, le Mouvement intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise.

Réglementations américaines

Desjardins Bank, National Association, filiale en propriété exclusive de Desjardins FSB Holdings, Inc., est autorisée à exercer des activités bancaires en tant qu'organisme bancaire national en vertu de la charte qui lui est délivrée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), bureau indépendant du Département du Trésor des États-Unis et organisme de réglementation qui la supervise. Les activités américaines de Desjardins FSB Holdings, Inc., société de portefeuille bancaire et filiale en propriété exclusive de la Fédération, sont assujetties à la surveillance et à la réglementation de la *Federal Reserve Bank of Atlanta*. La Fédération exploite également une succursale dans l'État de la Floride qui a obtenu de l'OCC le statut de *Limited Federal Branch of a Foreign Banking Organization*, soit la Desjardins Florida Branch (DFLB). DFLB est assujettie à la réglementation de la division *International Banking Supervision* du département *Large Banks Supervision* de l'OCC. Le Mouvement Desjardins est soumis à la *Bank Holding Company Act*, telle que modifiée par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act of 2010* (Dodd-Frank Act) et à la réglementation de la Réserve fédérale américaine. En date du 22 octobre 2015, le Conseil des Gouverneurs du système de la Réserve fédérale américaine a déterminé que le Mouvement Desjardins pouvait être traité en tant que *Financial Holding Company* (FHC).

Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (*Loi*), dont l'application vise l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. La *Loi* a pour but principal de mettre à jour et de moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par la *Loi* incluent notamment la *Loi sur les assureurs* (qui a remplacé la *Loi sur les assurances*), la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance-dépôts* (devenue la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*). La *Loi sur les coopératives de services financiers* a été modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La *Loi* a ajouté également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins. Ce chapitre vise, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein du Groupe coopératif. La *Loi* confirme ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La *Loi* prévoit également que l'ensemble des caisses du Québec, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* (qui a remplacé la *Loi sur l'assurance-dépôts*) prévoit de nouvelles règles quant à la surveillance et au contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. Pour plus de détails, voir la sous-section « Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes » ci-dessous. De plus, la *Loi* a introduit une nouvelle *Loi sur les assureurs*, qui prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec. Cette nouvelle loi comprend comme changement important la possibilité pour un assureur d'effectuer de la vente d'assurances par Internet. Quelques changements visant à moderniser la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ont également été introduits, comme les règles entourant l'offre de produits par les courtiers d'assurance et de nouvelles règles applicables à la distribution de produits sans représentants. De plus, du côté de l'assurance de dommages, la *Loi* rend la détention d'une assurance copropriété obligatoire pour les propriétaires de copropriété divisées.

De façon générale, les dispositions de la *Loi* applicables aux coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 13 juillet 2018, un mois après sa sanction, mais il existe plusieurs exceptions. Le chapitre concernant le Groupe coopératif est entré en vigueur au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif le 7 décembre 2018. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de leur côté, sont entrées en vigueur le 13 juin 2019 de même qu'une partie importante des modifications à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et à la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*.

Régime de recapitalisation interne et capacité totale d'absorption des pertes

La *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* et ses règlements ainsi que d'autres lois, règlements et lignes directrices prévoient collectivement un processus de résolution et un régime de recapitalisation interne destinés aux institutions financières d'importance systémique intérieure appartenant à un groupe coopératif. Les opérations de résolution, y compris le régime de recapitalisation interne, ont pour but d'assurer la pérennité des activités des institutions de dépôts faisant partie d'un groupe coopératif malgré leur défaillance sans avoir recours aux fonds publics, et de voir à ce que les porteurs de titres de capital d'apport et les créanciers absorbent les pertes, minimisant ainsi l'exposition des contribuables à ces pertes.

Entre autres opérations de résolution, l'AMF peut notamment i) fusionner le Groupe coopératif pour le continuer en une seule et même société d'épargne du Québec, ii) constituer une institution-relais en vue de lui faire prendre en charge les obligations sous forme de dépôts d'argent des institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif, iii) constituer une société de gestion d'actifs en vue de lui transférer toute partie de l'actif ou du passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif, à l'exception du passif correspondant aux obligations sous forme de dépôts d'argent, et/ou iv) transférer l'actif et le passif d'une personne morale faisant partie du Groupe coopératif à tout acquéreur.

De plus, si toute institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif devient non viable, l'AMF peut convertir toute partie des parts de capital émises par les institutions de dépôts faisant partie du Groupe coopératif (comme des parts de capital de catégorie F) et/ou de certains autres titres de créances visés par règlement émis par la Fédération en titres de capital d'apport de la Fédération, d'une institution de dépôts faisant partie du Groupe coopératif ou encore d'une autre personne morale constituée à cette fin ou issue du processus de résolution du Groupe coopératif. L'AMF peut également annuler ou radier ces parts de capital ou titres de créances. Les obligations sécurisées, certains instruments dérivés et billets structurés, les titres de créances non subordonnés de premier rang i) comportant une échéance de moins de 400 jours (compte tenu des options de reconduction intégrée ou explicite) ou ii) ne portant pas un numéro international d'identification des valeurs mobilières (ISIN) ou autre désignation semblable aux fins de négociation et de règlement, et les billets subordonnés qui sont des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sont tous exclus de l'application du régime de recapitalisation interne. Les porteurs de parts de capital ou de titres de créances convertis, annulés ou radiés peuvent recevoir une indemnisation conformément à ce qui est prévu aux règlements.

Le 21 mars 2019, l'AMF a publié l'*Avis relatif au pouvoir de recapitalisation interne du deuxième alinéa de l'article 40.50 de la Loi sur l'assurance-dépôts*, qui précise l'intention actuelle de l'AMF en ce qui concerne l'application des pouvoirs de recapitalisation interne. Dans ce contexte, l'AMF envisage de convertir les créances non garanties négociables et transférables en parts de capital de la Fédération, selon les mesures de conversion énoncées par les règlements. Ensuite, l'AMF procéderait à une opération de fusion-continuation dans le but de fusionner les entités formant le Groupe coopératif pour les continuer en une seule et même société d'épargne du Québec. Cette opération donnerait lieu à la conversion des parts de capital émises par les entités fusionnantes en actions ordinaires de la société d'épargne.

Le régime de recapitalisation interne qui s'applique au Mouvement Desjardins est essentiellement similaire au régime fédéral canadien auquel les banques canadiennes sont assujetties. En outre, le régime de recapitalisation interne n'est pas rétroactif à l'égard des titres de créances et ne s'applique pas aux titres de créances émis avant le 31 mars 2019. Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Fédération.

Par ailleurs, la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF (ligne directrice sur la TLAC) s'applique au Mouvement et établit des normes à son égard. Selon la ligne directrice sur la TLAC, à compter du 1^{er} avril 2022, le Mouvement sera tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes composée de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés ou encore d'instruments de fonds propres réglementaires pour appuyer sa recapitalisation en cas de défaillance.

Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujetti à des règles applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de son capital réglementaire, ces règles étant par ailleurs similaires à celles énoncées par le BSIF applicables aux institutions financières canadiennes. Bien que le Mouvement Desjardins n'ait pas encore émis de tels titres visés par ces règles, la Fédération dispose désormais de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

La version finale des modifications de la LRPCFAT et de ses règlements, proposées en juin 2018, a été publiée dans la Gazette du Canada par le ministère des Finances du Canada, le 10 juillet 2019. Certaines modifications sont entrées en vigueur dès la publication officielle et les autres entreront en vigueur en juin 2020 et juin 2021. Le Mouvement Desjardins analyse les différents changements réglementaires et implantera les ajustements requis, dont notamment les modifications à apporter aux systèmes de télévirements et de déclarations d'opérations importantes en espèces.

Loi de l'impôt sur le revenu – Parties XVIII (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act) et XIX (NCD – Norme commune de déclaration)

En novembre 2019, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé des changements réglementaires entrant en vigueur dès le 1^{er} janvier 2020. Ces changements ont été apportés aux documents d'orientation relativement à l'accord Canada – États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux (FATCA) et à la Norme commune de déclaration (NCD). Bien que ces changements soient techniquement déjà entrés en vigueur, ils ne sont pas officiellement publiés. Une analyse des incidences est en cours et les tables de travail se poursuivent avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, l'Association des banquiers canadiens, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et l'ARC.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et à la propriété des fonds de couverture. Le 20 août 2019, les régulateurs américains de la *Federal Deposit Insurance Corporation* et du *Office of the Comptroller of the Currency* ont approuvé les modifications apportées à la « règle Volcker ». Cette règle a par la suite été approuvée par la *Securities and Exchange Commission* et la *Commodity Futures Trading Commission* puis finalement par la Réserve fédérale américaine en octobre 2019. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, et les institutions financières auront jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour s'y conformer. Le Mouvement Desjardins évalue les incidences de ces modifications sur ses activités.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la confidentialité et de la sécurité des données sont des domaines d'actualité. En mai 2019, le gouvernement du Canada a publié sa Charte du numérique qui énonce 10 principes qui devront guider l'action du gouvernement en matière de technologies de l'information, de données massives et d'intelligence artificielle. Les gouvernements canadien et québécois ont aussi annoncé leur intention de moderniser leurs lois respectives en matière de protection des renseignements personnels. En Europe, les autorités de contrôle chargées de l'application du *Règlement général sur la protection des données* ont imposé en 2019 des sanctions sévères à des organisations qui ont contrevenu aux obligations de cette réglementation. Aux États-Unis, l'État de la Californie a quant à lui adopté une loi contraignante en matière de protection des renseignements personnels qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Le Mouvement anticipe l'adoption de règles plus strictes en matière de protection des renseignements personnels par les gouvernements canadien et québécois, notamment l'octroi de pouvoirs plus importants aux commissaires à la protection de la vie privée. Il effectue une vigie constante afin d'en mesurer les incidences potentielles sur ses activités.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces exigences relatives au troisième pilier visent à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions révisées relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins publie un rapport au titre du troisième pilier, depuis le 31 décembre 2018, afin de s'y conformer. En octobre 2019, dans le cadre d'une consultation publique de l'AMF, les exigences relatives à la communication financière au titre du troisième pilier ont été retirées de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base*. Ces exigences font maintenant l'objet d'un document distinct intitulé *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Cette dernière est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et contient de nouvelles exigences qui s'échelonnent jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et abordent notamment le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire ainsi que les ajustements à l'évaluation de crédit. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de respecter ces nouvelles exigences.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

À la suite de la récente mise à jour économique du gouvernement ontarien concernant entre autres l'assurance de biens et les assurances générales, le régime d'assurance actuel subira une nouvelle révision. Le gouvernement a démontré, lors de cette mise à jour, une volonté de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs ontariens. Il est attendu qu'une première vague de changements soit implantée en 2020. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), le régulateur qui supervise désormais le régime financier de la province depuis juin 2019, examinera notamment comment les taux en assurance sont réglementés. L'ARSF se veut un organisme de réglementation moderne et innovant en mesure de suivre le rythme d'évolution rapide du marché, de l'industrie et des attentes des consommateurs. L'industrie de l'assurance au Canada, y compris le Mouvement Desjardins, travaille activement avec le gouvernement en place à une transition harmonieuse de l'ARSF ainsi qu'à cette nouvelle réforme du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

Modernisation du système de paiement du Canada

Paiements Canada a lancé depuis 2016 un projet de modernisation du système de paiement du Canada. Ce projet complexe va s'échelonner sur plusieurs années et mobilise l'industrie financière, le gouvernement fédéral et Paiements Canada. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ce projet et d'analyser les incidences potentielles et les avantages liés à cette modernisation du système de paiement et à l'émergence de nouvelles technologies de paiements.

Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 1^{er} août 2019, les ACVM ont publié l'avis 51-358 du personnel des ACVM, Information sur les risques liés au changement climatique. Cet avis vise à aider, sans créer de nouvelles obligations légales, les sociétés à cerner et à définir les risques importants que posent les changements climatiques et à améliorer l'information qu'elles communiquent à cet égard. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

Le Mouvement Desjardins présente une divulgation spécifique selon les recommandations du Groupe de travail sur la communication de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* [TCFD]) à même le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative. Cette divulgation n'est pas intégrée par renvoi au présent rapport de gestion.

Réformes axées sur le client

En octobre 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont adopté de nouvelles obligations pour les conseillers et les firmes de courtage, appelées « réformes axées sur le client ». Ces nouvelles obligations portent notamment sur la connaissance du client et celle du produit, la convenance des recommandations et le traitement des conflits d'intérêts. Les ACVM ont également élaboré une nouvelle exigence fondamentale pour les personnes inscrites, soit de donner préséance aux intérêts des clients en matière de convenance. Le Mouvement Desjardins poursuit son analyse pour déterminer les incidences sur ses activités afin de se conformer dans les délais impartis. Les réformes axées sur le client sont en vigueur depuis le 31 décembre 2019 et leur mise en application s'échelonnera sur une période de deux ans.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative menée à l'échelle mondiale, incluant au Canada, par les banques centrales et les autorités réglementaires. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales strictes. Le retrait progressif de certains taux d'intérêt de référence d'ici la fin de 2021 aura une incidence sur les transactions d'instruments financiers dérivés hors bourse, les valeurs mobilières, les prêts et autres instruments à taux variable. Le Mouvement Desjardins a mis en place un programme visant à assurer une transition harmonieuse des taux d'intérêt de référence vers des taux sans risque.

Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications

En novembre 2019, l'AMF a publié pour consultation un projet révisé de *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications* (TIC), s'appliquant, notamment, aux assureurs et aux coopératives de services financiers. Il est prévu que l'AMF publie la version finale du texte au cours du premier trimestre de 2020 et que les institutions financières visées par cette ligne directrice mettent en œuvre les attentes de celle-ci d'ici le 23 janvier 2021. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ce projet de ligne directrice, afin d'évaluer son incidence sur ses activités, incluant notamment tout arrimage nécessaire au niveau des mécanismes de gestion des risques liés aux TIC.

1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 227 caisses membres au Québec en date du 31 décembre 2019 et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Plusieurs de ses filiales sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence de la Fédération est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association. La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est issue de la fusion de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. et ses 11 caisses populaires membres. La fusion est devenue effective le 1^{er} janvier 2020.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

La Fédération se distingue des autres institutions financières canadiennes par la nature coopérative des caisses qui la composent. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses administrateurs, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

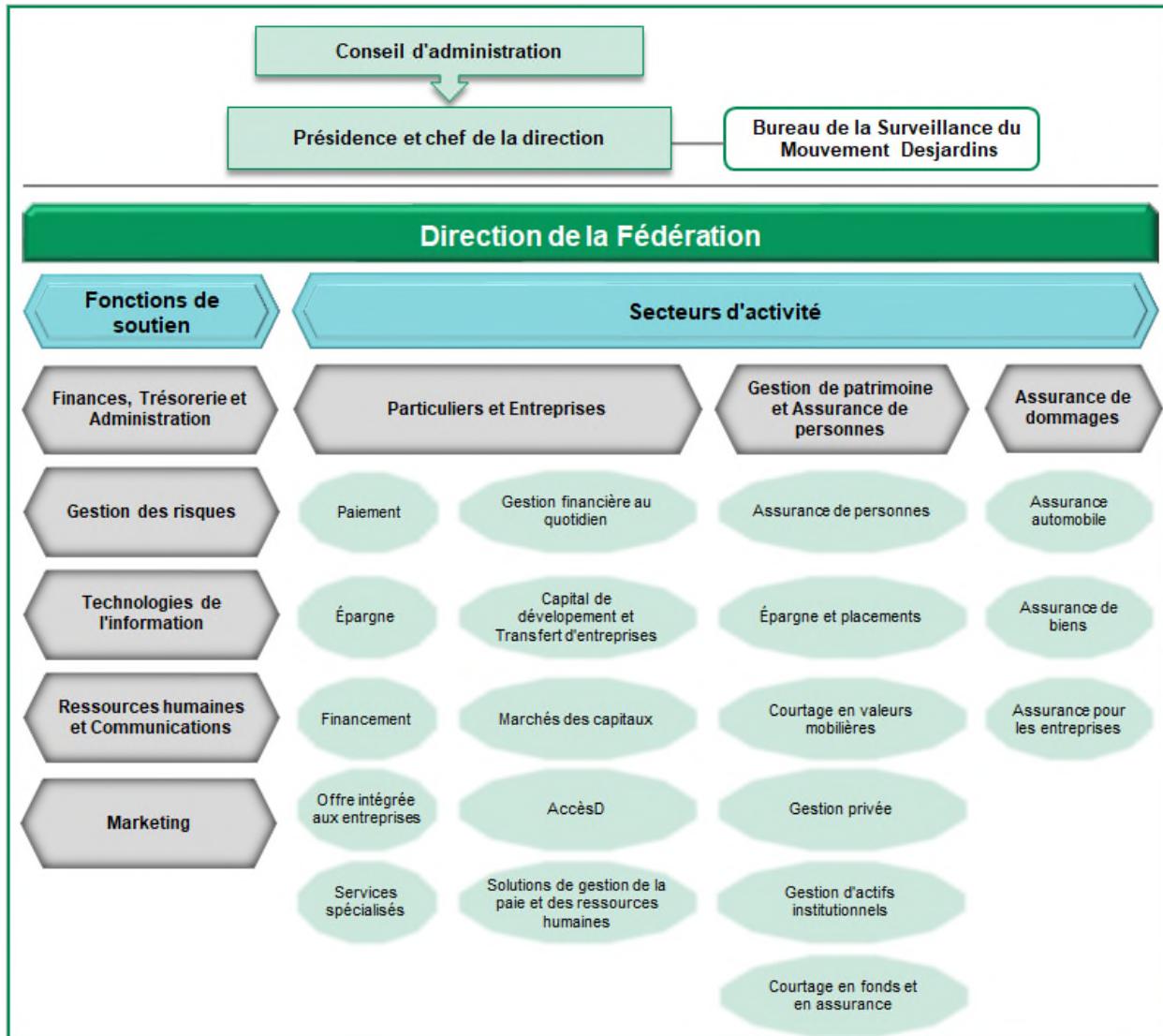
L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir aux membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par sa gouvernance démocratique moderne et de proximité, qui s'appuie sur la participation active des administrateurs élus par les membres des caisses. Cette participation se vit autant en contexte de concertation que dans un cadre de gouvernance. Des tables de concertation de proximité sont actives dans les divers milieux où les caisses sont présentes et le Forum de concertation Mouvement sert à des fins analogues à l'échelle du réseau. Sur le plan de la gouvernance, la participation des élus des caisses se fait à l'assemblée générale annuelle, aux congrès d'orientation ainsi qu'au conseil d'administration de la Fédération et à ses diverses commissions.

STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération, le réseau des caisses du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Des renseignements supplémentaires sur les secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2020, sont fournis à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».



1.2 Faits saillants financiers

Tableau 9 – Faits saillants financiers

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 539 \$	1 501 \$	1 404 \$
Primes nettes	9 525	8 923	8 146
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	4 046	3 705	3 747
Revenus d'exploitation⁽³⁾	15 110	14 129	13 297
Revenus de placement ⁽³⁾	2 753	693	1 767
Revenu total	17 863	14 822	15 064
Dotation à la provision pour pertes de crédit	310	288	278
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 172	6 584	6 795
Frais autres que d'intérêts	6 938	6 392	6 239
Impôts sur les excédents	212	208	336
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 231 \$	1 350 \$	1 416 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽³⁾	922 \$	1 221 \$	1 167 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽⁴⁾			
Particuliers et Entreprises	645 \$	301 \$	317 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	729	894	612
Assurance de dommages	187	173	446
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(330)	(18)	41
	1 231 \$	1 350 \$	1 416 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	8,3 %	8,6 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽³⁾	6,3	7,9	7,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,49	0,48	0,50
Prêts dépréciés ⁽⁵⁾ bruts / prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	0,56	0,56	0,14
Bilan et hors bilan			
Actif	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$
Prêts et acceptations nets	65 493	61 997	58 715
Dépôts	58 972	58 057	52 149
Capitaux propres	15 512	14 553	16 019
Biens sous administration ⁽⁶⁾	426 870	373 558	419 981
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	77 018	66 359	66 653
Ratios de fonds propres et ratio de levier			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	16,9 %	15,7 %	17,5 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	16,9	15,7	17,5
Ratio du total des fonds propres	16,9	15,7	17,5
Ratio de levier	9,0	7,4	7,9

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁴⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

⁽⁵⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽⁶⁾ Les données de 2018 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant la norme adoptée au 1^{er} janvier 2019.

⁽⁷⁾ Les biens sous gestion peuvent également être administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

Faits saillants 2019 de la Fédération

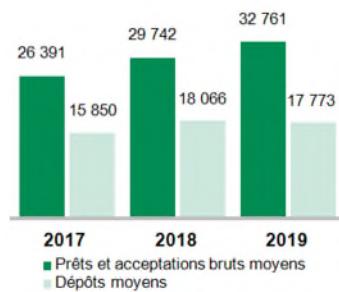
Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Actif total
1 231 M\$ - 8,8 %	65,5 G\$ + 5,6 %	77,0 G\$ + 16,1 %	16,9 %	164,4 G\$ + 4,3 %

- Excédents avant ristournes aux caisses membres en baisse de 119 M\$, ou de 8,8 %, par rapport à 2018.
- Excédents rajustés⁽¹⁾ avant ristournes aux caisses membres en baisse de 299 M\$, ou de 24,5 %, par rapport à 2018.
- Revenus d'exploitation⁽¹⁾ de 15 110 M\$, en hausse de 6,9 %, par rapport à 2018.
- Revenus d'exploitation rajustés⁽¹⁾ de 14 761 M\$, en hausse de 5,5 %, par rapport à 2018.
- Croissance en 2019 de l'encours des prêts et acceptations, en hausse de 3,5 G\$ par rapport à 2018.
- Ratio de fonds propres total de 16,9 %, comparativement à 15,7 % au 31 décembre 2018.

Faits saillants 2019 des secteurs

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

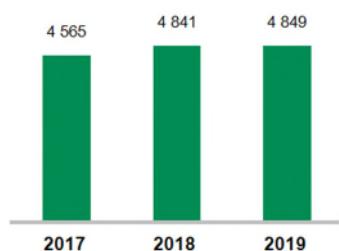
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens⁽¹⁾ (en M\$)



- Leader au Québec et 4^e au Canada en matière d'émission de cartes de crédit (sur la base des encours de 2018), le secteur compte plus de 7,0 millions de cartes de crédit émises au Canada.
- Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit et au financement autos et biens durables de 6,8 % par rapport à 2018.
- Excédents nets de l'exercice de 645 M\$, en hausse de 344 M\$ par rapport à 2018.
- Excédents nets rajustés⁽¹⁾ de 336 M\$, en hausse de 11,6 % liée principalement à la croissance des activités de paiement et de financement et à la baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
- Croissance de 3,0 G\$ de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations par rapport à 2018.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

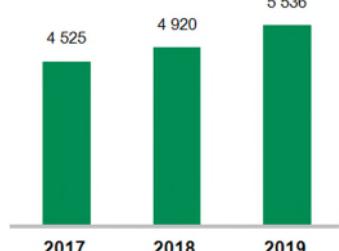
Primes brutes souscrites (en M\$)



- 5^e assureur de personnes au Canada et 2^e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites en 2018).
- 1^{er} rang au Canada et au Québec pour les placements garantis liés aux marchés (sur la base de l'actif sous gestion de 2018).
- Prix du « Meilleur produit de l'année, Amériques » pour une 2^e année consécutive pour les produits à capital garanti, dont les Placements garantis liés aux marchés et les Billets structurés Desjardins.
- Excédents nets de l'exercice de 729 M\$, en baisse de 18,5 % par rapport à 2018.
- Excédents nets rajustés⁽¹⁾ en baisse de 4,7 % par rapport à 2018 liée à des gains sur disposition de titres, de placements immobiliers et des marges d'intérêt inférieurs à 2018, ainsi qu'un niveau de dépenses plus élevé. Le tout, contrebalancé par des ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles.
- 4,3 G\$ de primes brutes d'assurance, comparable par rapport à 2018.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes brutes souscrites (en M\$)



- 3^e assureur de dommages au Canada et 2^e au Québec (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2018).
- Progression de 616 M\$, ou de 12,5 %, par rapport à 2018, des primes brutes souscrites, qui se sont chiffrées à 5,5 G\$.
- Profits de souscription pour une 27^e année consécutive, et ce, malgré une couverture de dommages matériels en assurance automobile sous pression dans tous les marchés géographiques en 2019.
- Excédents nets de l'exercice de 187 M\$, soit une hausse de 14 M\$, ou de 8,1 %, par rapport à 2018.
- Amélioration du ratio des sinistres⁽¹⁾, qui a été de 71,7 % en 2019, par rapport à 73,9 % en 2018.
- Amélioration du ratio des frais⁽¹⁾, qui a été de 24,8 % en 2019, comparativement à 25,2 % en 2018.

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

1.3 Événements importants

Événements importants de 2019

Fuite de renseignements personnels

Le Mouvement Desjardins annonçait en juin dernier que les renseignements personnels de 2,7 millions de membres particuliers et de 173 000 membres entreprises ont été communiqués à des personnes à l'extérieur de l'organisation. Dès le début, la priorité de Desjardins a été de protéger ses membres et clients et d'identifier la source de la fuite. L'employé malveillant à l'origine de la situation a rapidement été identifié puis congédié. Le Mouvement n'a pas été victime d'une cyberattaque et ses systèmes informatiques n'ont aucunement été touchés.

Dans les mois qui ont suivi, l'évolution du dossier a mené le Mouvement Desjardins à progressivement réviser l'étendue de la situation. Ainsi, le 1^{er} novembre 2019, Desjardins annonçait que ce sont les données de l'ensemble de ses membres qui sont concernées par la fuite de renseignements personnels. Nos vérifications et analyses internes nous ont aussi amenés à préciser la portée et l'ampleur des informations que l'ex-employé responsable de la fuite avait en sa possession, ou auxquelles il avait accès. Ainsi, considérant que cet individu avait des intentions malveillantes et que, de par ses fonctions, il avait accès non seulement à des renseignements personnels de membres qui ont un compte dans les caisses, mais aussi à ceux de détenteurs de cartes de crédit ou de produits de financement aux points de vente (actuels et anciens), Desjardins a décidé d'étendre le périmètre des personnes protégées lors d'une annonce faite le 10 décembre 2019.

Ayant à cœur l'intérêt de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins a développé des protections nouvelles sans égales au Canada et ce, dans un temps record. La Protection Desjardins, qui a évolué au courant de l'année, en fait foi. Offerte aux frais de Desjardins à l'ensemble des membres et clients ayant une relation d'affaires avec Desjardins, cette protection en cas de vol d'identité compte quatre volets : une protection des actifs détenus ainsi que les transactions financières effectuées chez Desjardins, un accompagnement et une prise en charge personnalisée en cas d'utilisation frauduleuse des renseignements personnels, le remboursement jusqu'à concurrence de 50 000 \$ de certains frais engagés dans le cadre d'une démarche de restauration d'identité, ainsi que le service de surveillance du crédit d'Equifax pendant 5 ans.

Par ailleurs, Desjardins s'est doté au début de 2020 d'un Bureau de la sécurité qui assure la cohérence des initiatives du Mouvement et la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité, la protection des renseignements personnels et des actifs de nos membres et clients, ainsi que la mise en place d'un processus de reddition de comptes sur la sécurité, le tout aligné sur de saines pratiques.

Dans le cadre du dossier de la fuite des renseignements personnels, le Mouvement Desjardins a été invité à prendre la parole devant les deux paliers de gouvernement, soit à la session de travail du Comité permanent de la sécurité publique et nationale à Ottawa en juillet, ainsi qu'à la Commission des finances publiques du Québec en novembre. Desjardins y a réitéré ses engagements envers la protection et l'accompagnement de ses membres et clients, notamment par la création d'un groupe de travail qui a comme mandat de constituer un guide des meilleures pratiques à des fins de sensibilisation, d'éducation et de prévention de la fraude tant pour les membres particuliers que les membres entreprises. Ce groupe doit aussi ouvrir un dialogue sur la notion d'identité numérique, pour lequel nous allons créer une branche francophone du DIACC (Digital ID & Authentication Council of Canada) en tant que membre fondateur. Desjardins a la volonté de participer activement à la mise en place de solutions gouvernementales visant l'évolution des pratiques en matière de protection des renseignements personnels et à la mise en place d'une identité numérique pour les Canadiens.

Mentionnons que les cotes de crédit attribuées par les agences de notation DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's aux titres de premier rang du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées à la suite des annonces de Desjardins en lien avec la fuite des renseignements personnels. Aussi, les charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins totalisent 108 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Changements à la haute direction du Mouvement Desjardins

Le 3 décembre 2019, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier, a annoncé des changements importants de la structure de l'organisation. M. Denis Berthiaume, qui occupait le poste de premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, a été remplacé par M. Réal Bellemare, qui occupait le poste de premier vice-président exécutif Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière. M. Bellemare a aussi pris, par intérim, les responsabilités de premier vice-président Technologies de l'information à la suite du départ de M. Chadi Habib. Un processus de recrutement est en cours afin de pourvoir cette fonction de façon permanente. M. Alain Leprohon a aussi été nommé premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière. Mentionnons aussi que la responsabilité du Bureau de la sécurité a été confiée à M. Sylvain Perreault, auparavant chef de la conformité du Mouvement Desjardins.

Réélection du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Le 16 décembre 2019, le comité d'élection a annoncé que dans le cadre du processus électoral à la présidence du Mouvement Desjardins et au terme de la période de mise en candidature, M. Guy Cormier a été élu par acclamation pour un deuxième mandat de 4 ans à la tête du Mouvement. Le second mandat de M. Cormier débutera officiellement à l'issue des assemblées générales annuelles du Mouvement Desjardins, le 28 mars 2020.

Changements liés aux activités de paiement et de financement chez les commerçants

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Un gain de 309 M\$, net d'impôts, lié à la cession du portefeuille de commerçants, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Des informations financières supplémentaires concernant cette transaction sont présentées à la section « Incidence des transactions importantes de 2019 et 2018 ».

Événement postérieur à la date de clôture

Achat d'un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels

Le 1^{er} février 2020, la Fédération a acquis auprès de La Capitale un portefeuille de prêts hypothécaires de qualité, pour un montant total de 474 M\$. Cette acquisition a permis au Mouvement Desjardins de consolider sa position comme leader dans le marché hypothécaire résidentiel au Québec.

1.4 Perspectives financières pour 2020

La Fédération élabore les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont liées au cadre stratégique du Mouvement.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le Mouvement Desjardins devrait poursuivre son année 2020 sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité en progression dans un marché économique favorable malgré une conjoncture mondiale incertaine. La forte pression concurrentielle dans le secteur bancaire exercera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. Notons, toutefois, que l'effet favorable de la remontée des taux d'intérêt amorcée au milieu de l'année 2017 devrait se poursuivre tandis que la Banque du Canada devrait maintenir le statu quo en 2020 au chapitre de ses taux d'intérêt directeurs. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et de la collectivité et d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

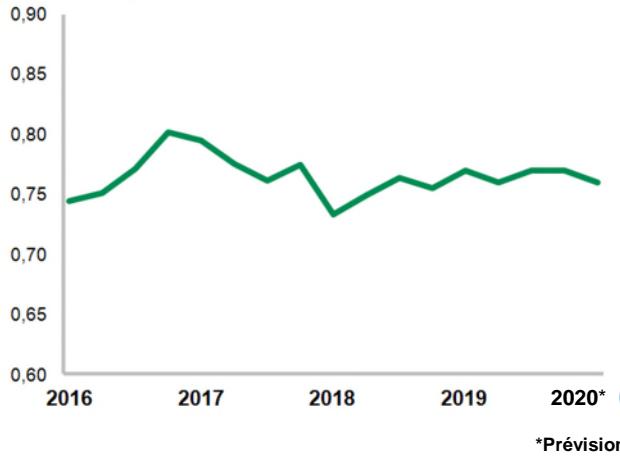
Afin de réaliser la dernière année du cadre stratégique 2017-2020, l'accent sera mis sur les six priorités suivantes :

- Évolution culturelle.
- Sécurité de l'information (incluant la protection des renseignements personnels).
- Virage membre/client (incluant la transformation numérique).
- Modernisation de nos systèmes.
- Croissance non-organique et développement pancanadien.
- Gestion rigoureuse des coûts.

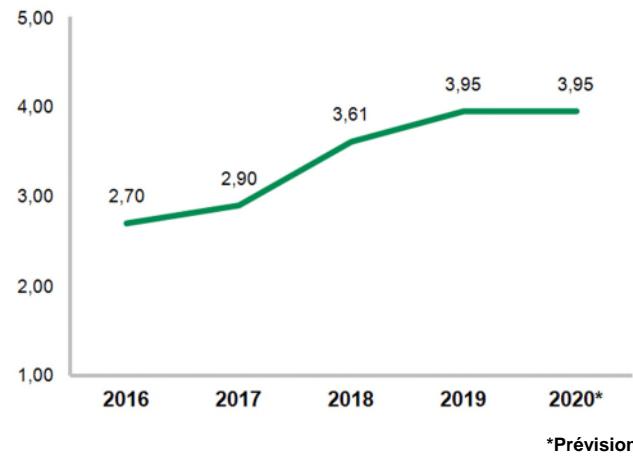
1.5 Environnement économique et perspectives

Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (en date de fin de trimestre)

(en \$ US / \$ CA)

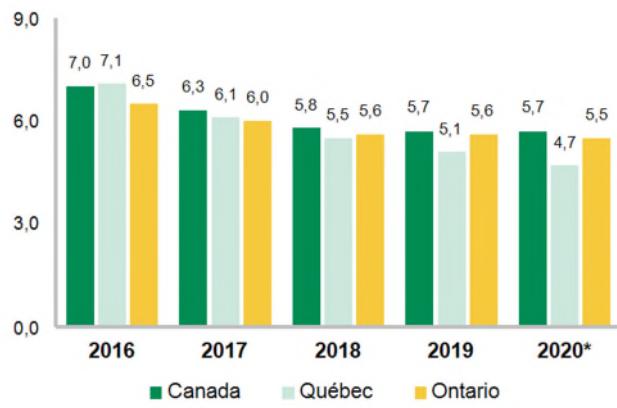


Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)

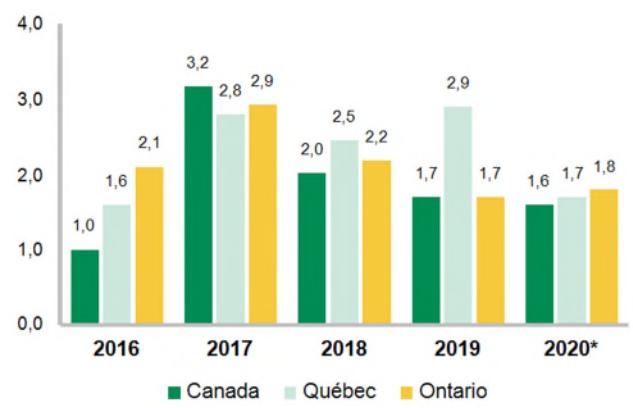


Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)

(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



Économie mondiale

L'économie mondiale a nettement décéléré en 2019. Ce ralentissement provient en partie des incertitudes causées par les tensions commerciales. Ainsi, le commerce mondial a stagné ou reculé une bonne partie de l'année. La conjoncture s'est notamment détériorée en zone euro, où la principale économie, l'Allemagne, est passée près de tomber en récession. Pour 2019, la croissance du PIB réel de la zone euro est estimée à 1,2 %, après un gain de 1,9 % en 2018. En Allemagne, le PIB réel est passé de 1,5 % à 0,6 %. Au Royaume-Uni, la question du Brexit a accapré l'actualité toute l'année 2019 et l'incertitude qui y est liée a fait mal à l'économie britannique. Le PIB réel du Royaume-Uni a enregistré une croissance de 1,4 % en 2019. Du côté de la Chine, le ralentissement s'est poursuivi, l'économie étant affectée à la fois par des facteurs structurels et des problèmes conjoncturels comme les tarifs américains. La croissance du PIB réel chinois est passée de 6,7 % en 2018 à 6,1 % en 2019.

Malgré le ralentissement de l'économie mondiale et les nombreuses incertitudes, l'année 2019 a été très favorable pour les investisseurs alors que les taux obligataires ont fortement diminué et que les places boursières ont rebondi pour effacer la chute des derniers mois de 2018 et même atteindre de nouveaux sommets. Il faut dire que l'environnement économique moins favorable a amené plusieurs banques centrales, dont la Réserve fédérale américaine (FED) et la Banque centrale européenne, à recommencer à assouplir leur politique monétaire. Alors que l'économie canadienne a fait preuve de résilience, profitant entre autres de la forte diminution des taux obligataires, la Banque du Canada a plutôt maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de 2019. Cela a favorisé une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, tout comme le regain de confiance des investisseurs à la fin de l'année.

L'économie mondiale devrait continuer à progresser plutôt lentement en 2020. On s'attend à ce que la croissance du PIB mondial passe de 3,6 % en 2018 à 2,9 % en 2019, et à nouveau à 2,9 % en 2020. Les tensions commerciales ne seront pas complètement dissipées et l'incertitude à ce sujet continuera de freiner les investissements des entreprises et de nuire au secteur manufacturier. Il y aura sans doute des effets économiques négatifs, mais probablement temporaires, liés à l'émergence du coronavirus en Chine et ailleurs. La volatilité risque ainsi de demeurer élevée sur les marchés financiers alors que la situation politique américaine risque de continuer à préoccuper les investisseurs. Les taux obligataires devraient demeurer faibles, alors que les politiques monétaires devraient être inchangées tout au long de 2020. Les mouvements du dollar canadien devraient être relativement limités.

États-Unis

La croissance économique a bien débuté l'année 2019 aux États-Unis avec un gain annualisé de 3,1 % du PIB réel. La situation s'est calmée par la suite et un ralentissement marqué a été observé du côté des exportations et des investissements des entreprises. C'est une conséquence directe de la guerre commerciale sino-américaine qui s'est envenimée pendant une bonne partie de l'année. De plus, les effets positifs des baisses d'impôt de 2018 se sont vite dissipés. La consommation a été moins touchée et, malgré certains soubresauts, la confiance des ménages est demeurée plutôt bonne, aidée par le marché du travail. Le taux de chômage américain est tombé à 3,5 %, le plus bas niveau depuis 1969. Les baisses de taux d'intérêt ont permis d'amorcer une relance du marché de l'habitation, et ce, après plusieurs trimestres de difficultés. La croissance du PIB réel a atteint 2,3 % en 2019, après un gain de 2,9 % en 2018.

La croissance de l'économie américaine devrait être plutôt lente en 2020. L'effet des tarifs mis en place en 2018 continuera de nuire à la conjoncture et ce, malgré l'entente commerciale entre la Chine et les États-Unis. Le PIB réel devrait progresser de 1,8 % en 2020. L'actualité de 2020 risque d'être très tournée vers la campagne électorale fédérale.

Canada

L'économie canadienne a connu des soubresauts importants en 2019. Après un début d'année difficile en raison de la réduction de la production de pétrole imposée par le gouvernement de l'Alberta en réaction aux contraintes de transport, le retour à la normale des activités dans le secteur de l'énergie a gonflé la croissance du PIB réel au printemps. La progression de l'économie canadienne a ensuite pris un rythme plus modéré à compter du deuxième semestre de 2019 alors que différents facteurs affectaient le PIB réel. D'une part, les dépenses de consommation et l'investissement résidentiel ont poursuivi leur ascension grâce à un marché du travail vigoureux, une confiance élevée des ménages et des taux d'intérêt bas. D'autre part, les tensions commerciales mondiales ont freiné les exportations et ébranlé la confiance des entreprises. Des faits nouveaux encourageants sont toutefois survenus à la fin de 2019 avec l'entente commerciale entre la Chine et les États-Unis et la levée des principaux obstacles à la ratification de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM). L'ensemble de l'année 2019 devrait se solder par une hausse du PIB réel aux alentours de 1,7 %. Il s'agit d'un pronostic inférieur aux résultats des dernières années alors que le PIB réel a augmenté de 3,2 % en 2017 et de 2,0 % en 2018.

Pour 2020, la croissance économique devrait demeurer modérée, aux alentours de 1,6 %. Même si les tensions commerciales seront moins importantes, leurs effets néfastes continueront à se faire sentir. La tendance haussière du marché de l'habitation devrait néanmoins se poursuivre, ce qui pourrait raviver les inquiétudes associées à une surchauffe dans certaines régions. Le prolongement du statu quo au chapitre des taux d'intérêt directeurs de la Banque du Canada devrait continuer de favoriser les dépenses de consommation des ménages, d'autant plus que le taux de chômage restera vraisemblablement près de son creux historique.

Québec

Le ralentissement de l'économie mondiale et les conflits commerciaux ont affecté les exportations internationales du Québec en 2019. Les tarifs américains sur l'acier et l'aluminium canadiens imposés de mai 2018 à mai 2019 ont porté un coup dur à l'industrie. L'interdiction d'exporter de la viande du Canada en Chine de la fin de juin 2019 au début de novembre a aussi été néfaste pour les producteurs du Québec. Les embûches ont été nombreuses pour les entreprises exportatrices depuis un an. Malgré cela, la province poursuit son cycle d'expansion à vive allure. Le Québec a connu en 2019 la plus forte croissance du PIB réel des provinces canadiennes. Pour une troisième année consécutive, la cadence de l'économie s'est maintenue entre 2,5 % et 3,0 % en 2019, un rythme particulièrement soutenu dans un contexte de turbulence mondiale. Les ménages ont continué de soutenir l'économie. Ceux-ci profitent de l'amélioration du marché du travail qui se traduit par une accélération des salaires. La forte création d'emplois a permis au taux de chômage d'atteindre un creux de 5,1 % en 2019, un niveau inférieur à celui du pays et de presque toutes les provinces canadiennes. Le marché de l'habitation poursuit son essor au Québec et a été épargné par la période de correction qui a touché certains marchés au pays il y a deux ans. Les ventes de propriétés existantes ont franchi un sommet en 2019 et le prix moyen a augmenté d'environ 5 %. L'année s'est donc conclue sur une très bonne note pour le secteur résidentiel. L'économie du Québec continue ainsi d'afficher d'excellents résultats à plusieurs égards. Un rythme moins rapide est toutefois à prévoir en 2020 compte tenu du ralentissement en cours dans les principales économies du globe et des effets négatifs sur le commerce extérieur.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs de la Fédération est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

Dans les graphiques de cette section, les informations présentées pour l'exercice 2017 ont été établies conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

2.1 Incidence des transactions importantes de 2019 et 2018

CHANGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT CHEZ LES COMMERÇANTS EN 2019

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020. Ces activités étaient présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Un gain de 309 M\$, net d'impôts, lié à la cession du portefeuille de commerçants, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

CRÉATION DE PATRIMOINE AVISO EN 2018

Le 1^{er} avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Une quote-part de 21 M\$ dans Patrimoine Aviso a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de la filiale Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Tableau 10 – Incidence de la création de Patrimoine Aviso

Pour les exercices terminés le 31 décembre

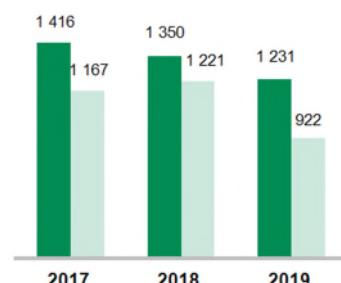
(en millions de dollars)

	2019	2018	2017
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾	- \$	49 \$	125 \$
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	-	49	125
Revenus (pertes) de placement ⁽¹⁾	-	-	(6)
Revenu total	-	49	119
Frais autres que d'intérêts	-	49	114
Impôts sur les excédents	-	-	1
Excédents avant ristournes aux caisses membres	- \$	- \$	4 \$

(1) Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2019

Excédents avant ristournes aux caisses membres
(en M\$)



Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux caisses membres en 2019
(en %)



Tableau 11 – Résultats financiers et indicateurs

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 539 \$	1 501 \$	1 404 \$
Primes nettes	9 525	8 923	8 146
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	4 046	3 705	3 747
Revenus d'exploitation⁽³⁾	15 110	14 129	13 297
Revenus de placement ⁽³⁾	2 753	693	1 767
Revenu total	17 863	14 822	15 064
Dotation à la provision pour pertes de crédit	310	288	278
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 172	6 584	6 795
Frais autres que d'intérêts	6 938	6 392	6 239
Impôts sur les excédents	212	208	336
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 231 \$	1 350 \$	1 416 \$
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽³⁾	922 \$	1 221 \$	1 167 \$
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽⁴⁾			
Particuliers et Entreprises	645 \$	301 \$	317 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	729	894	612
Assurance de dommages	187	173	446
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(330)	(18)	41
	1 231 \$	1 350 \$	1 416 \$
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres ⁽³⁾	8,3 %	8,6 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres rajusté ⁽³⁾	6,3	7,9	7,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,49	0,48	0,50

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁴⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 30 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

EXCÉDENTS DE 2019

Pour l'exercice 2019, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 231 M\$, en baisse de 119 M\$, ou de 8,8 %, par rapport à ceux de l'exercice 2018. Les excédents rajustés des éléments particuliers, soit du gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté en 2019 ainsi que du gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018, sont quant à eux en baisse de 299 M\$, ou de 24,5 %. À la suite de la fuite de renseignements personnels, les charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins, ont totalisé 108 M\$ en 2019. Mentionnons également qu'en 2018, la diminution des provisions relatives au portefeuille de placement ainsi que l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires avaient eu un effet favorable sur les frais autres que d'intérêts. La baisse des excédents s'explique de plus par des gains sur placements inférieurs à ceux de 2018 ainsi que par une diminution des résultats provenant des activités de trésorerie. En ce qui concerne le secteur Assurance de dommages, l'évolution légèrement favorable de la sinistralité, qui demeure toutefois élevée, a contrebalancé en partie la diminution des revenus de placement. La baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag ainsi que la croissance des activités de paiement et de financement ont atténué la baisse des excédents.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 645 M\$**, en hausse de 344 M\$ et excédents nets rajustés de l'élément particulier en hausse de 35 M\$, ou de 11,6 %, par rapport à 2018.
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.
- Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 729 M\$**, en baisse de 165 M\$, et excédents nets rajustés de l'élément particulier en baisse de 36 M\$, ou de 4,7 %, par rapport à 2018.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers et marges d'intérêt inférieurs à 2018.
 - Niveau de dépenses plus élevé qu'en 2018.
 - En contrepartie, ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.

- Assurance de dommages : **apport de 187 M\$**, en hausse de 14 M\$, ou de 8,1 %, par rapport à 2018.
 - Ratio des sinistres moins élevé, principalement en raison de l'incidence moins importante des catastrophes et événements majeurs et de la sinistralité de l'année en cours moindre qu'en 2018.
 - En contrepartie, revenus de dividendes inférieurs à ceux constatés en 2018.
- Rendement des capitaux propres de 8,3 %**, par rapport à 8,6 % pour l'exercice 2018.
- Rendement des capitaux propres rajusté de 6,3 %**, comparativement à 7,9 % pour l'exercice 2018, en raison principalement de la baisse des excédents, comme expliqué précédemment.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 12 – Revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	1 539 \$	1 501 \$	1 404 \$
Primes nettes	9 525	8 923	8 146
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾ (voir le tableau 13)	4 046	3 705	3 747
Total des revenus d'exploitation⁽³⁾	15 110 \$	14 129 \$	13 297 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 15 110 M\$, en hausse de 981 M\$, ou de 6,9 %, par rapport à ceux de l'exercice 2018. En excluant le gain avant impôts de 349 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté en 2019 et le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018, les revenus d'exploitation auraient été en hausse de 764 M\$, ou de 5,5 %, par rapport à la même période en 2018.

Revenu net d'intérêts

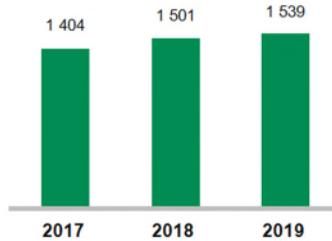
Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées.

Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

- Revenu net d'intérêts de 1 539 M\$, en hausse de 38 M\$, ou de 2,5 %.**

- Cette augmentation s'explique par la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,5 G\$, ou de 5,6 %, depuis un an, notamment des prêts aux moyennes et grandes entreprises ainsi que des prêts à la consommation et des produits de cartes de crédit.

Revenu net d'intérêts
(en M\$)



Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 602 M\$, ou de 6,7 %, pour s'établir à 9 525 M\$ au 31 décembre 2019.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 685 M\$, en hausse de 9 M\$.**

- Hausse de 44 M\$ des primes provenant des rentes et de 21 M\$ de l'assurance individuelle.
- En contrepartie, diminution de 56 M\$ des primes provenant de l'assurance collective.

Primes nettes⁽¹⁾
(en M\$)



Secteur Assurance de dommages

- Primes nettes de 4 988 M\$, en hausse de 586 M\$, ou de 13,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :**

- Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
- Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Autres revenus d'exploitation

Tableau 13 – Autres revenus d'exploitation

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Cotisations	393 \$	392 \$	377 \$
Ententes de services	773	742	727
Commissions sur prêts et cartes de crédit	782	699	660
Services de courtage et de fonds de placement	886	905	1 030
Honoraires de gestion et de services de garde	610	579	514
Revenus de change	70	92	77
Autres	532	296	362
Total des autres revenus d'exploitation⁽³⁾	4 046 \$	3 705 \$	3 747 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

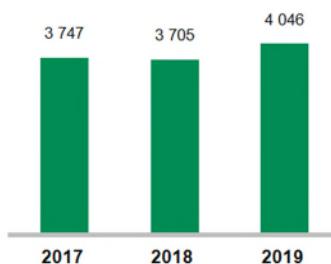
⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 4 046 M\$, en hausse de 341 M\$, ou de 9,2 %, par rapport à ceux de l'exercice 2018.

En excluant le gain avant impôts de 349 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté en 2019 et le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018, les autres revenus d'exploitation auraient été en hausse de 124 M\$, ou de 3,5 %, par rapport à 2018.

- Revenus de cotisations et d'ententes de services de 1 166 M\$, en hausse de 32 M\$, ou de 2,8 %.
 - Croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 782 M\$, en hausse de 83 M\$, ou de 11,9 %.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
- Services de courtage et de fonds de placement de 886 M\$, en baisse de 19 M\$, ou de 2,1 %.
 - Diminution des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
 - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
- Honoraires de gestion et de services de garde de 610 M\$, en hausse de 31 M\$, ou de 5,4 %.
 - Progression des honoraires liée à la croissance des actifs sous gestion.
- Autres revenus d'exploitation de 532 M\$, en hausse de 236 M\$.
 - Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
 - En contrepartie, gain en 2018 lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC.

Autres revenus d'exploitation⁽¹⁾
(en M\$)



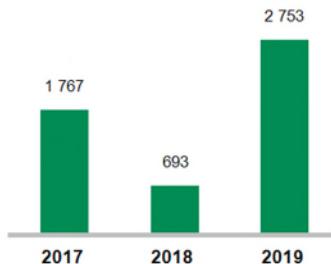
⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement ont totalisé 2 753 M\$, en hausse de 2 060 M\$, par rapport à l'exercice 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation négative était survenue au cours de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours de l'exercice 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au cours de l'exercice 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Hausse des revenus générés par les activités de négociation.
- Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Globalement, gains nets sur dispositions de placements immobiliers et de titres moins élevés comparativement à 2018.
 - Revenus de dividendes moins élevés que ceux de l'exercice 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.

Revenus de placement⁽¹⁾
(en M\$)



⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 17 863 M\$, en hausse de 3 041 M\$, ou de 20,5 %, par rapport à 2018.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

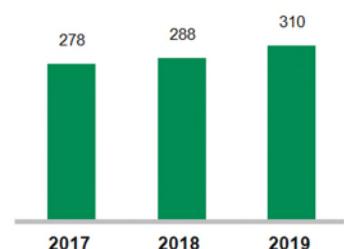
La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 310 M\$, en hausse de 22 M\$, ou de 7,6 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
- En contrepartie, raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019.

Malgré cette hausse, la Fédération a continué en 2019 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,49 % en 2019, comparativement à 0,48 % pour l'exercice 2018.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2018.

Dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$)



SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 9 172 M\$, en hausse de 2 588 M\$, ou de 39,3 %, par rapport à l'exercice 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charge de sinistres de 5 497 M\$**, en hausse de 2 128 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 2 176 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés ainsi que les ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.

Secteur Assurance de dommages

- **Charge de sinistres de 3 665 M\$**, en hausse de 456 M\$, ou de 14,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable en 2018.
 - En contrepartie, ratio des sinistres de 71,7 % pour l'exercice 2019, alors qu'il était de 73,9 % en 2018.
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui de l'exercice 2018, soit 2,3 %, comparativement à 3,1 %, en raison de la survenance de trois catastrophes en 2018, alors qu'une seule catastrophe a été constatée durant l'exercice 2019.
 - ♦ Ratio des sinistres de l'année en cours inférieur à celui constaté en 2018, soit 79,9 %, comparativement à 80,7 %, notamment en assurance de biens.
 - ♦ Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieur à celui de l'exercice 2018, soit (10,5 %), comparativement à (9,9 %), essentiellement en assurance automobile.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance⁽¹⁾
(en M\$)



⁽¹⁾ La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Tableau 14 – Frais autres que d'intérêts

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Rémunération et autres versements	660 \$	563 \$	536 \$
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	1 964	1 862	1 842
Avantages sociaux	479	377	413
	2 443	2 239	2 255
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	556	496	514
Ententes de services et impartition	359	341	322
Communications	221	219	244
Autres	2 699	2 534	2 368
Total des frais autres que d'intérêts	6 938 \$	6 392 \$	6 239 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 938 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 546 M\$, ou de 8,5 %, par rapport à 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Haute des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
- Charges de 108 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins.

Cette augmentation résulte de plus des éléments suivants de 2018 :

- Incidence favorable de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements en 2018.

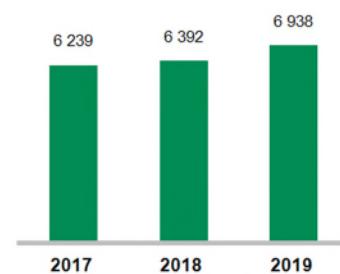
• Rémunération et autres versements de 660 M\$, en hausse de 97 M\$, ou de 17,2 %.

- Progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.
- Représentent 35,2 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage légèrement supérieur à celui de 35,0 % enregistré en 2018.
- Ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base de 24,4 % en 2019, en hausse par rapport à celui de 20,2 % enregistré en 2018 en raison principalement de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.

• Salaires et avantages sociaux de 2 443 M\$, en hausse de 204 M\$, ou de 9,1 %, par rapport à 2018, en raison principalement des éléments suivants :

- Haute provenant de l'incidence favorable de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.
- Augmentation des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.

**Frais autres que d'intérêts
(en M\$)**



• Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 556 M\$, en hausse de 60 M\$, ou de 12,1 %, par rapport à 2018.

- Augmentation des achats d'équipements informatiques.

• Ententes de services et impartition de 359 M\$, en hausse de 18 M\$, ou de 5,3 %, par rapport à 2018.

- Augmentation des frais de services informatiques.

• Frais de communications de 221 M\$, comparables à ceux de 2018.

• Autres frais de 2 699 M\$, en hausse de 165 M\$, ou de 6,5 %, par rapport à 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins.
- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements en 2018.
- Haute des frais attribuable à la croissance des affaires et à l'accélération de la reconnaissance des frais d'acquisition liés à l'émission des polices.
- Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
- Haute des charges liées aux actifs sous gestion.

Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
- Baisse des frais attribuable à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- Diminution des engagements pris en lien avec le Fonds de 100 M\$.

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif et elle est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 212 M\$, en hausse de 4 M\$ par rapport à l'exercice 2018.**
 - Taux d'imposition effectif de 14,7 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, comparativement à 13,4 % pour l'exercice 2018.
 - À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 15,7 % pour 2019, comparativement à 14,4 % pour l'exercice 2018.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2019, les entités de la Fédération ont versé 1 197 M\$ en impôts indirects, comparativement à 1 141 M\$ en 2018.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises et des centres Service Signature ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Le 31 décembre 2019, la Fédération a complété la cession à Global Payments de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico, et a finalisé la mise en place, en date du 1^{er} janvier 2020, de l'entente de partenariat à long terme avec Global Payments, entreprise exerçant ses activités dans le secteur du paiement électronique. Aussi, le 31 octobre 2019, la Fédération a annoncé qu'elle mettra fin progressivement aux activités liées au financement Accord D chez le commerçant à compter du 1^{er} mai 2020.

ACTIVITÉS

- **Gestion financière au quotidien :**
 - Regroupe les services de transactions de comptes courants et d'épargne à terme ainsi que plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds. Ces services sont de plus en plus disponibles sur le Web et les appareils mobiles.
- **Offre intégrée aux entreprises :**
 - Se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois et canadien qu'internationaux.
- **Financement :**
 - **Crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
 - **Crédit à la consommation**, y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
 - **Crédit aux entreprises**, qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.
- **Paiement :**
 - Regroupe les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands, les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.
- **AccèsD :**
 - Permet, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du Mouvement Desjardins n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.
- **Marchés des capitaux :**
 - Répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe;
 - Réalisé par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.
- **Capital de développement :**
 - Réalisé au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec;
 - Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts;
 - Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.
- **Services spécialisés :**
 - Comprènent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires, de services intégrés destinés à la clientèle aisée ainsi que les solutions de gestion de la paie et des ressources humaines.

RÉALISATIONS DE 2019

- **Frais d'utilisation de services aux particuliers :** réduction du nombre de forfaits de 7 à 4 et bonification de l'offre étudiante pour les membres des caisses. De plus, le conseil personnalisé (assistant Desjardins) accompagne le membre en lui proposant de changer son forfait s'il y a lieu.
- **Annulation du paiement de facture :** les membres des caisses peuvent maintenant annuler, lorsque le fournisseur le permet, tous les paiements sauf les comptes de cartes de crédit, en mode autonome sur le Web et les appareils mobiles.
- **Contrats simplifiés :** mise en place de nouveaux contrats simplifiés pour le renouvellement hypothécaire, la marge Atout et ses prêts liés pour les membres des caisses.
- **Nouveau mode d'authentification en centre de relation clientèle (CRC) et en cas de fraude :** en plus des processus d'authentification habituels, les agents en CRC sont maintenant en mesure de transmettre aux membres des caisses et clients, par courriel ou texto, un mot de passe à usage unique permettant de confirmer leur identité. De plus, un membre ou client peut confirmer une transaction douteuse par texto, évitant ainsi de bloquer sa carte de crédit.
- **Amélioration de nos offres pour les secteurs de l'immobilier locatif commercial et des PME :** celles-ci permettent de mieux répondre aux besoins de croissance des entreprises.
- **Partenariat entre le Mouvement Desjardins et Exportation et développement Canada (EDC) :** le Mouvement Desjardins est la 1^{re} institution financière à concrétiser une entente avec EDC mettant à la disposition des membres des caisses des outils pour les accompagner dans leurs premiers pas à l'international.
- Ouverture de deux centres **Service Signature** (caisses de Groupes et Haut Richelieu Yamaska) en 2019, pour un total de 17; dont 16 au Québec et un en Ontario.
- Lancement du programme « **Tous engagés pour la jeunesse** » qui communique notre engagement auprès des jeunes. C'est plus de 50 M\$ par année qui seront investis dans les années à venir pour soutenir et mettre en valeur les jeunes.
- Mise en valeur de l'**entrepreneuriat social avec les « Dragons »** à Toronto. Les segments sur le programme GoodSpark mettent en vedette des entrepreneurs sociaux canadiens qui travaillent auprès des jeunes dans différents domaines, notamment l'éducation, l'emploi, la santé et l'engagement social. Les participants peuvent recevoir un appui financier des Dragons et le Mouvement Desjardins y contribue également en donnant de l'argent, du matériel ou d'autres ressources aux entreprises sociales dont le projet sera retenu.
- Première institution financière canadienne signataire des **Principes bancaires responsables (PRB)** du Programme des Nations Unies pour l'environnement – Initiatives financières (PNUE FI), afin d'accélérer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les activités du Mouvement Desjardins.

- Le secteur Particuliers et Entreprises poursuit sa transformation numérique avec notamment :
 - « **OK, Google! Je veux parler à Desjardins!** » : Google répond maintenant aux demandes des membres Desjardins qui souhaitent consulter le solde de leurs comptes courants, de leurs cartes de crédit et le montant de certaines transactions.
 - **Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Particuliers Web et sur appareils mobiles :**
 - ♦ Livraison de la nouvelle « ristourne produits » ainsi qu'une présentation détaillée du montant de la ristourne.
 - ♦ Amélioration de l'expérience client liée à la carte de crédit : échange des bonidollars, solde des entrées au Salon Odyssée et historique récent des récompenses reçues, versées ou échangées.
 - ♦ Remise en capital partielle ou complète sur certains prêts admissibles.
 - ♦ Les financements avec codétenteurs et les prêts avec assurances peuvent maintenant bénéficier du renouvellement hypothécaire numérique, ce qui porte à 50 % le taux des financements admissibles.
 - ♦ « Ma première maison », outil qui a pour objectif d'offrir aux membres de Desjardins la possibilité de se procurer un financement hypothécaire et des assurances de manière 100 % numérique, est progressivement accessible sur AccèsD; la préautorisation numérique est disponible depuis novembre 2019.
 - ♦ Cote de crédit : lien permettant à tous les membres des caisses d'accéder à TransUnion pour consulter leur cote de crédit.
 - **Ajout de fonctionnalités sur AccèsD Affaires :**
 - ♦ Réception du virement Interac maintenant disponible pour toutes les entreprises de toutes tailles.
 - ♦ Fonction d'arrêt de paiement et d'imagerie de chèques pour la clientèle constituée de grandes entreprises.
 - ♦ Confirmation bancaire pour la clientèle constituée de très petites, petites et moyennes entreprises.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

• Marché canadien :

- En 2019, l'industrie financière canadienne comptait 86 institutions bancaires canadiennes et étrangères et 478 coopératives d'épargne et de crédit, dont presque la moitié font partie du Mouvement Desjardins.
- Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) dans l'industrie des services bancaires estimé à 4 670 G\$ au 31 décembre 2019, soit une hausse annuelle de 11,6 %, comparativement à un recul de 0,2 % à la fin de 2018. Cette augmentation est attribuable au rebond des indices boursiers nord-américains (gains de 19,1 % de l'indice S&P/TSX de la Bourse de Toronto et de 28,9 % de l'indice S&P 500 de la Bourse de New York en 2019) qui a bonifié la valeur des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les actifs en garde auprès des courtiers en valeurs mobilières.
- Encours du crédit aux particuliers estimé à 2 269 G\$ au 31 décembre 2019, soit une augmentation annuelle de 4,5 %, comparativement à une hausse de 3,6 % enregistrée à la fin de l'année précédente.
- Encours du financement aux entreprises estimé à 981 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 8,4 % annuellement, par rapport à un accroissement de 12,5 % observé à la fin de 2018.

• Marché québécois :

- Encours de l'épargne personnelle (bilan et hors bilan) estimé à 880 G\$ au 31 décembre 2019, soit une progression annuelle de 12,1 %, contre une croissance nulle affichée à la fin de 2018, qui est attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés pour le marché canadien.
- Encours du financement aux particuliers estimé à 402 G\$ à la même date, soit une croissance annuelle de 4,7 %, en regard d'une augmentation de 3,1 % enregistrée un an auparavant.
- Encours du crédit aux entreprises estimé à 197 G\$ au 31 décembre 2019, soit un accroissement annuel de 10,7 %, comparativement à une poussée de 13,6 % observée à la fin de 2018.

• Concurrence au Québec des services financiers :

- Les acteurs majeurs de l'industrie misent principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils.
- La lutte pour les parts de marché est très vive puisque tous adoptent des stratégies visant à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les identifier.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique sont présentés à la section 1.5 « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2020

Les stratégies et priorités pour 2020 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens, en travaillant dans l'intérêt des membres et clients. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. Également, ce secteur va travailler au renforcement de la sécurité et de la protection de l'information.

Le secteur concentrera donc ses efforts sur les cinq priorités suivantes en 2020 :

- **Exploiter les forces du grand groupe coopératif au service des membres et clients ainsi que la satisfaction de ceux-ci.**
 - Pour ce faire, faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses offres et processus.
- **Affirmer davantage sa distinction coopérative en ayant à cœur l'autonomie financière des membres des caisses et des clients.**
 - En apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités.
 - Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de proximité et de confiance avec ses membres, clients et partenaires, ainsi que sur une croissance pérenne.
 - La mise en œuvre s'appuie sur l'ancre et l'engagement de longue date du Mouvement Desjardins dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

- Poursuivre la mise en œuvre de son plan de croissance rentable.**

- Afin de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec, tout en améliorant sa productivité par la maximisation des synergies avec les autres entités du Mouvement.

- Poursuivre la transformation numérique en lien avec les événements de vie prioritaires pour les membres des caisses et clients.**

- Le secteur Particuliers et Entreprises accélérera ses initiatives afin de renforcer sa présence relationnelle sur tous les canaux, accroître l'intérêt des membres et clients pour des conseils proactifs et à valeur ajoutée.
- Le secteur souhaite augmenter l'autonomie des membres des caisses et clients pour les interactions régulières et poursuivre la simplification des produits, services et processus de bout en bout.

- Mettre en place le Bureau de la sécurité Desjardins qui aura comme priorités :**

- D'assurer la mise en place des meilleures pratiques en matière de sécurité de l'information.
- De renforcer notre stratégie de protection des renseignements personnels.
- De créer une unité de lutte contre les crimes financiers.

L'atteinte des objectifs s'appuie sur l'engagement de tous les administrateurs, gestionnaires et employés ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et accessible.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 15 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	1 250 \$	1 144 \$	1 089 \$
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	2 140	1 638	1 557
Revenus d'exploitation⁽³⁾	3 390	2 782	2 646
Revenus de placement ⁽³⁾	3	46	39
Revenu total	3 393	2 828	2 685
Dotation à la provision pour pertes de crédit	308	288	274
Frais autres que d'intérêts	2 281	2 137	1 972
Impôts sur les excédents	159	102	122
Excédents nets de l'exercice	645 \$	301 \$	317 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico	(309)	-	-
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽³⁾	336 \$	301 \$	317 \$
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens ⁽³⁾	32 761 \$	29 742 \$	26 391 \$
Dépôts moyens ⁽³⁾	17 773	18 066	15 850
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾	0,94 %	0,97 %	1,04 %
Prêts dépréciés ⁽⁴⁾ bruts / prêts et acceptations bruts ⁽³⁾	1,08	1,08	0,28

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

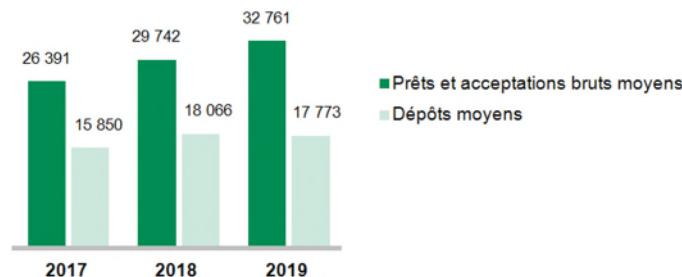
⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁴⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M\$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents nets de 645 M\$,** en hausse de 344 M\$ et excédents nets rajustés en hausse de 35 M\$, ou de 11,6 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.
 Cette augmentation a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
 - Augmentation de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenus d'exploitation de 3 390 M\$,** en hausse de 608 M\$, ou de 21,9 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 106 M\$ découlant principalement de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,0 G\$, depuis un an, notamment des prêts à la consommation, des produits de cartes de crédit ainsi que des prêts aux moyennes et grandes entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 2 140 M\$, en hausse de 502 M\$, ou de 30,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Gain avant impôts de 349 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - ♦ Augmentation des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, notamment celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - ♦ Hausse des revenus de nouvelles émissions liés au marché de capitaux.
- **Revenus de placement de 3 M\$,** en baisse de 43 M\$, essentiellement attribuable au profit lié à la restructuration d'Interac Corp. constaté au premier trimestre de 2018.
- **Revenu total de 3 393 M\$,** en hausse de 565 M\$, ou de 20,0 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 308 M\$,** en hausse de 20 M\$, ou de 6,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
 - En contrepartie, raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 281 M\$,** en hausse de 144 M\$, ou de 6,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - En contrepartie, baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attitrés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Ce secteur comprend la participation dans Patrimoine Aviso à compter du 1^{er} avril 2018 ainsi que les activités de Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC jusqu'à cette même date tel que mentionné à la section « Incidence des transactions importantes de 2019 et 2018 ».

ACTIVITÉS

• Assurance de personnes :

- Regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et aux groupes par l'entremise de régimes collectifs.
- Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Gestion de patrimoine :

• Épargne et placements :

- Incluent différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises qui comprennent aussi des régimes d'épargne-retraite collective pour les employés d'entreprises ou les personnes faisant partie de tout autre groupe.
- Cette vaste gamme de solutions de placement, qui incluent notamment des placements garantis liés aux marchés, des fonds communs de placement, des fonds de placement garantis, des billets et des fonds négociés en bourse comprenant plusieurs produits d'investissement responsable, leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins : préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

• Gestion d'actifs institutionnels :

- Des solutions d'investissement proposées par un groupe d'experts à la clientèle institutionnelle pour offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.

Distribution :

• Courtage en fonds et en assurance :

- Offre un accès diversifié à la gamme de produits en assurance individuelle et de solutions de placement par l'entremise de représentants exerçant leurs activités sous la marque SFL, au Québec, et Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant, à l'extérieur du Québec.

• Courtage en valeurs mobilières :

- Comprend la distribution de tous les types de placement, y compris les titres liés aux marchés boursiers.
- Deux modes de distribution distincts sont offerts : les services personnalisés d'un conseiller en placement (courtage de plein exercice) ou le courtage en ligne pour les investisseurs avertis qui souhaitent transiger de façon autonome.

• Gestion privée :

- Se définissent par une offre intégrée et évolutive destinée à la clientèle fortunée.
- L'accompagnement personnalisé par les gestionnaires privés inclut plusieurs volets : la planification financière, l'optimisation fiscale et philanthropique, la gestion de portefeuilles, etc.

RÉALISATIONS DE 2019

Assurance de personnes

- **Virage numérique en assurance individuelle :** Lancement d'une solution de souscription numérique avec décision immédiate au point de vente ainsi que d'outils pour sensibiliser les membres et clients à leurs besoins de protection.
- Plusieurs initiatives portant sur l'expérience membre et client en **assurance collective**, incluant l'amélioration des délais de versement des prestations d'invalidité.
- Adhésion du Mouvement Desjardins au groupe restreint d'assureurs du PNUE FI pour la mise en place des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et adhésion du Mouvement Desjardins aux **Principes pour une assurance responsable (PSI)** du PNUE FI.

Gestion de patrimoine

- En solutions de placement :
 - **Trois prix pour les Placements garantis liés aux marchés** décernés par les *Americas Structured Products & Derivatives Awards*. Primé pour une huitième année consécutive, le Mouvement Desjardins devient l'institution financière la plus récompensée au Canada pour ce type de placements.
 - **Lancement de nouvelles offres**, tels que les billets structurés Desjardins, les portefeuilles de FNB Avisé, disponibles pour les clients de courtage, et les nouveaux fonds SociéTerre pour enrichir la gamme en investissement responsable et répondre aux préoccupations des membres.
- En **épargne-retraite collective**, optimisation du site sécurisé destiné aux participants pour les appareils mobiles. Ainsi, les participants peuvent effectuer des transactions en temps réel sur leur téléphone intelligent ou leur tablette, imprimer des relevés, adhérer à un régime et modifier leurs bénéficiaires.
- Première position à Disnat, service de courtage en ligne du Mouvement Desjardins, pour le plus haut niveau de satisfaction au Canada en service à la clientèle chez les courtiers à escompte selon le sondage **J.D. Power and Associates**.
- En valeurs mobilières, déploiement de nouvelles initiatives pour un soutien accru en **planification financière et fiscale** ainsi que de nouvelles **fonctionnalités numériques** pour répondre aux besoins des clients.
- En **gestion d'actifs**, le Mouvement Desjardins a été le premier à lancer un fonds négocié en bourse *Marchés boursiers neutres* qui a été bien accueilli sur le marché.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et de le protéger.

• Marché canadien :

- Gestion de patrimoine : 4 426 G\$ en avoirs financiers à la fin de 2018 détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placements. On observe une baisse historique des avoirs de 1,0 % par rapport à 2017 et une croissance annuelle composée de 6,1 %, au ralenti, au cours des cinq dernières années.
- Assurance de personnes : Revenu de primes de 117 G\$ en assurance vie et santé et en rentes en 2018. Le rythme de croissance est de 4,8 % depuis cinq ans. Quelque 29 millions de Canadiens souscrivent une assurance vie individuelle ou collective pour un montant total d'assurance en vigueur de 4,8 billions de dollars.

• Concurrence au Canada :

- Gestion de patrimoine : Une composante de tous les grands groupes bancaires et des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Une concurrence féroce où les joueurs rivalisent d'ingéniosité pour conquérir la clientèle et la fidéliser.
- Assurance de personnes : Plus de 160 assureurs mènent des activités au Canada selon les données de 2018. 77,8 % du marché est détenu par cinq assureurs. Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada avec 4,8 G\$ de primes souscrites en 2018.

• Évolution et les attentes des membres et clients :

- Les attentes des membres et clients sont en pleine évolution. Ceux-ci souhaitent avoir accès à des offres personnalisées et adaptées à leurs objectifs, être servis rapidement et selon le canal de leur choix. L'industrie s'adapte et se positionne de plus en plus pour répondre à ces attentes.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2020

Les stratégies et priorités pour 2020 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes travaille dans l'intérêt de ses membres et clients. Également, ce secteur va travailler au renforcement de la sécurité et de la protection de l'information.

Le secteur poursuivra donc ses efforts sur les trois orientations suivantes en 2020 :

• Accélérer le virage vers une culture centrée sur le membre et le client.

- Pour y arriver, ce secteur entend continuer les travaux visant à accroître la proximité relationnelle, optimiser ses gammes de produits, automatiser davantage ses processus et accélérer son virage numérique et omnicanal afin de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

• Contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins.

- Concrètement, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes poursuivra ainsi ses initiatives pour accroître le mieux-être et l'autonomie financière des membres et clients, ses actions en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de l'autonomie et de la sécurité financière.
- Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable et d'assurance responsable au Canada, ce qui favorisera le développement d'une économie durable.

• Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins.

- Des actions visent à maximiser les forces du grand groupe coopératif, notamment du côté de l'assurance et l'épargne-retraite collectives, de la caissassurance et des autres réseaux de distribution du Mouvement Desjardins. Des initiatives visent également à maximiser la participation dans Patrimoine Aviso.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois orientations, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 16 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	5 \$	4 \$	1 \$
Primes nettes	4 685	4 676	4 406
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	1 596	1 716	1 514
Revenus d'exploitation⁽³⁾	6 286	6 396	5 921
Revenus de placement ⁽³⁾	2 442	387	1 406
Revenu total	8 728	6 783	7 327
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	1	(1)	4
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	5 497	3 369	4 233
Frais autres que d'intérêts	2 348	2 296	2 329
Impôts sur les excédents	153	225	149
Excédents nets de l'exercice	729 \$	894 \$	612 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC	-	(129)	-
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽³⁾	729 \$	765 \$	612 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	729 \$	894 \$	610 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	2
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	6 461 \$	7 908 \$	8 577 \$
Ventes d'assurance	467	342	523
Primes d'assurance collective	3 245	3 301	3 232
Primes d'assurance individuelle	893	872	836
Primes de rentes	547	503	338
Encaissements liés aux fonds distincts	3 557	2 026	1 840

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

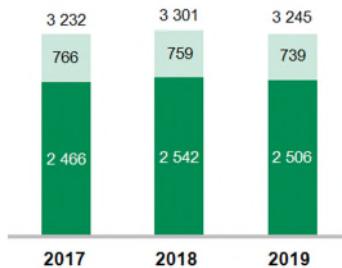
⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Tableau 17 – Frais attribuables aux titulaires de police

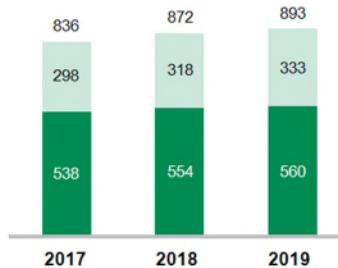
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Prestations d'assurance et de rentes	3 138 \$	3 126 \$	3 037 \$
Variation des provisions techniques	2 287	111	984
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	72	132	212
Total	5 497 \$	3 369 \$	4 233 \$

**Primes d'assurance collective
par réseaux de distribution
(en M\$)**



**Primes d'assurance individuelle
par réseaux de distribution
(en M\$)**



■ Distribuées via le Mouvement des caisses Desjardins

■ Distribuées via les autres réseaux

COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 729 M\$,** en baisse de 165 M\$, et excédents nets rajustés en baisse de 36 M\$, ou de 4,7 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers et marges d'intérêt inférieurs à 2018.
 - Niveau de dépenses plus élevé qu'en 2018.
 - En contrepartie, ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- **Revenus d'exploitation de 6 286 M\$,** en baisse de 110 M\$, ou de 1,7 %.
- **Primes nettes de 4 685 M\$,** en hausse de 9 M\$, en raison des éléments suivants :
 - Hausse de 44 M\$ des primes provenant des rentes et de 21 M\$ de l'assurance individuelle.
 - En contrepartie, diminution de 56 M\$ des primes provenant l'assurance collective.
- **Autres revenus d'exploitation de 1 596 M\$,** en baisse de 120 M\$, ou de 7,0 %, en raison des éléments suivants :
 - Gain en 2018 lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC.
 - Baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

Cette diminution a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :

 - Hausse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
 - Revenus provenant de la participation détenue dans Patrimoine Aviso.
- **Revenus de placement de 2 442 M\$,** en hausse de 2 055 M\$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la baisse des taux d'intérêt.
 - ♦ Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Atténuée par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers inférieurs à 2018.
- **Revenu total de 8 728 M\$,** en hausse de 1 945 M\$, ou de 28,7 %.
- **Charge liée aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 5 497 M\$,** en hausse de 2 128 M\$. Cette variation est essentiellement attribuable à l'augmentation de 2 176 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés ainsi que les ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- **Frais autres que d'intérêts de 2 348 M\$,** en augmentation de 52 M\$, ou de 2,3 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des dépenses d'administration, notamment en raison d'une hausse des effectifs afin de bonifier les services aux membres et clients.
 - Hausse des charges liées aux actifs sous gestion.
 - En contrepartie, la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises et par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ceux-ci distribuent de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle. Le Mouvement a achevé l'intégration des activités canadiennes de State Farm et offre dorénavant ses produits sous la marque Desjardins Assurances par l'entremise du réseau d'agents exclusifs.

ACTIVITÉS

- **Assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs :
 - Offre des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés;
 - Inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.
- **Assurance de biens** :
 - Propose aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.
- **Assurance pour les entreprises** :
 - Répond aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises;
 - Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE 2019

- Poursuite de la simplification, de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - **Amélioration de l'expérience membre et client** notamment en simplifiant le processus de souscription et grâce au lancement de communications proactives expliquant l'augmentation des primes en assurance de biens et automobile, qui reflète la situation actuelle de l'industrie.
 - Poursuite de la **transformation numérique** avec notamment :
 - L'activation de la solution zéro papier pour le réseau d'agents exclusifs.
 - L'enrichissement de son **offre sur appareils mobiles** sous plusieurs aspects :
 - Mise en place d'une nouvelle page d'accueil simplifiée pour les membres et clients accédant aux services en ligne.
 - Aperçu des produits d'assurance de dommages maintenant visible dans l'application Assurances sur les appareils mobiles.
 - Continuer à miser sur la prévention, avec les programmes Ajusto (programme télématique offrant une rétroaction personnalisée sur la conduite), Alerte (prévention des dommages liés aux dégâts d'eau et au risque de gel en assurance de biens au moyen d'un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau) et Radar (une fonctionnalité d'alerte d'événements météorologiques majeurs permettant aux clients de prévenir certains dommages à leur résidence, à leur véhicule et à leurs biens si un événement survient).
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** avec la nouvelle solution Perception, permettant aux clients de gérer le paiement de leur police d'assurance.
- Adhésion du Mouvement Desjardins au groupe restreint d'assureurs du PNUE FI pour la mise en place des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et adhésion du Mouvement Desjardins aux **Principes pour une assurance responsable (PSI)** du PNUE FI.
- **Troisième rang en assurance de dommages au Canada et deuxième rang au Québec** sur la base des primes brutes souscrites directes en 2018.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

• Marché canadien :

- L'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile.
- Constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 4,1 % au cours des cinq dernières années.
- Total des primes directes souscrites sur le marché canadien de 53,0 G\$ en 2018, en hausse de 6,6 % depuis 2017.
- L'assurance des particuliers représente 62,9 % du marché et l'assurance des entreprises 37,1 %.

• Concurrence au Canada :

- Défis de rentabilité, résultat d'une augmentation de la fréquence et de la sévérité des réclamations, pour l'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada.
- Cette augmentation reflète notamment la hausse des distractions au volant et le coût des réparations des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules.
- Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et a mis en œuvre un plan d'action pour optimiser sa rentabilité dans ce contexte difficile d'un monde en changement.

• Contexte de l'industrie en 2019 :

- Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires en assurance de biens et automobile sur le marché canadien de l'assurance de dommages.
- L'hiver 2019 a été marqué par des événements de fortes chutes de neige, de périodes de dégel et d'inondations au printemps.
- Les nombreuses précipitations de neige ont causé beaucoup de problèmes aux automobilistes et à plusieurs résidents du Québec et de l'Ontario. Pour le Québec, cela représentait une hausse du nombre de réclamations automobiles et de biens de 8,3 % et 23,8 % respectivement, comparativement à l'an dernier.
- Selon le Bureau d'assurance du Canada, les inondations printanières québécoises ont coûté 127 M\$, tandis que les épisodes de précipitations abondantes, vents violents, fonte de neige et inondations entre janvier et mars ont totalisé un montant de 165 M\$.
 - ♦ À titre d'exemple, la rupture de la digue à Ste-Marthe-sur-le-lac en avril dernier a causé d'importantes inondations. L'équipe des réclamations a réagi de manière proactive face à cet événement qui a affecté l'industrie, des appels ont été passés à plus de 600 clients et plusieurs ressources ont été mobilisées sur place.

• Tendance de l'industrie :

- L'offre des assureurs se développe de plus en plus sur le canal numérique.
- Le marché canadien continuera d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. Ces assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie du partage.
- L'incidence des changements climatiques constitue un élément majeur qui influence l'industrie de l'assurance de dommages.
- Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances.

STRATÉGIES ET PRIORITÉS POUR 2020

Les stratégies et priorités pour 2020 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Également, ce secteur va travailler au renforcement de la sécurité et de la protection de l'information.

Le secteur concentrera donc ses efforts sur les quatre priorités suivantes en 2020 :

• Améliorer l'expérience membres et clients.

- En adaptant ses pratiques d'affaires dans l'intérêt des membres et clients.
- En optimisant la performance de sa chaîne de valeur.
- En modernisant les systèmes métiers.
- En modernisant le modèle d'assurance pour augmenter les interactions à valeur ajoutée en capitalisant sur l'analytique et la transformation numérique.

• Améliorer la rentabilité du produit automobile.

• Accélérer la transformation numérique pour l'ensemble des produits et services.

- Accélérer le virage vers les Services Mobiles Desjardins.
- Développer le plein potentiel de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

• Acquérir, évaluer, développer et mobiliser les talents.

Pour mener à bien ces priorités, différentes initiatives seront mises en place afin d'offrir aux membres et clients la meilleure expérience possible et de leur offrir des produits et services dans leurs intérêts qui sont adaptés à leurs besoins.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 18 – Assurance de dommages – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

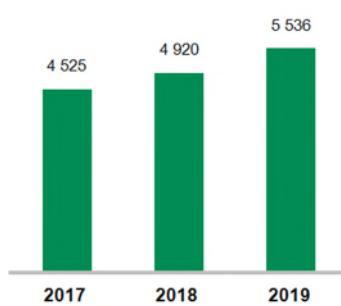
(en millions de dollars et en pourcentage)	2019	2018	2017 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	- \$	- \$	1 \$
Primes nettes	4 988	4 402	3 896
Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽²⁾	(188)	(188)	78
Revenus d'exploitation⁽²⁾	4 800	4 214	3 975
Revenus de placement ⁽²⁾	341	336	214
Revenu total	5 141	4 550	4 189
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	3 665	3 209	2 555
Frais autres que d'intérêts	1 229	1 127	1 099
Impôts sur les excédents	60	41	89
Excédents nets de l'exercice	187 \$	173 \$	446 \$
Élément particulier, net d'impôts			
Gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company ⁽³⁾	-	-	(241)
Excédents nets rajustés de l'exercice⁽²⁾	187 \$	173 \$	205 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	141 \$	132 \$	405 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	46	41	41
Indicateurs			
Primes brutes souscrites	5 536 \$	4 920 \$	4 525 \$
Ratio des sinistres ⁽²⁾	71,7 %	73,9 %	67,7 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽²⁾	79,9	80,7	80,1
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽²⁾	2,3	3,1	2,6
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽²⁾	(10,5)	(9,9)	(15,0)
Ratio des frais ⁽²⁾	24,8	25,2	25,7
Ratio combiné ⁽²⁾	96,5	99,1	93,4

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

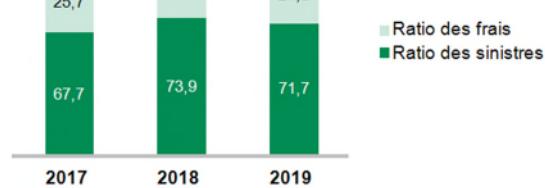
⁽²⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽³⁾ L'écart avec les données présentées dans le tableau 1 « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » est lié à des frais de transactions intersectorielles.

Primes brutes souscrites
(en M\$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes acquises)



COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 187 M\$,** en hausse de 14 M\$, ou de 8,1 %. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres moins élevé, principalement en raison de l'incidence moins importante des catastrophes et événements majeurs et de la sinistralité de l'année en cours moindre qu'en 2018.
 - En contrepartie, revenus de dividendes inférieurs à ceux constatés en 2018.
- **Revenus d'exploitation de 4 800 M\$,** en hausse de 586 M\$, ou de 13,9 %.
- **Primes nettes de 4 988 M\$,** en hausse de 586 M\$, ou de 13,3 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- **Pertes de 188 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** comparables à celles de 2018.
 - Augmentation moins importante qu'au cours de l'exercice précédent de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
 - Contrebalancée par la constatation, au cours de l'exercice 2018, d'une compensation ponctuelle payable par un partenaire découlant de la cessation d'un partenariat de marque privée.
- **Revenus de placement de 341 M\$,** en hausse de 5 M\$, ou de 1,5 %. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative était survenue au cours de 2018, expliquée principalement par une baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours de l'exercice 2019 alors qu'une hausse avait été constatée au cours de l'exercice 2018. Rappelons que cette augmentation de la valeur des obligations a été compensée par une hausse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Gains nets sur disposition d'obligations alors que des pertes avaient été enregistrées au cours de l'exercice 2018.Cette augmentation a été contrebalancée, essentiellement, par les éléments suivants :
 - Revenus de dividendes moins élevés que ceux de l'exercice 2018, notamment en raison des revenus réinvestis de 2018, qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - Gains nets sur dispositions de fonds et d'actions moindres que ceux qui avaient été constatés au cours de l'exercice 2018.
- **Revenu total de 5 141 M\$,** en hausse de 591 M\$, ou de 13,0 %.
- **Charge de sinistres de 3 665 M\$,** en hausse de 456 M\$, ou de 14,2 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.
 - Incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une hausse similaire des obligations appariées, alors qu'une hausse des taux d'actualisation avait eu une incidence favorable en 2018.
 - En contrepartie, ratio des sinistres de 71,7 % pour l'exercice 2019, alors qu'il était de 73,9 % en 2018.
 - ♦ Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs inférieur à celui de l'exercice 2018, soit 2,3 %, comparativement à 3,1 %, en raison de la survenance de trois catastrophes en 2018, alors qu'une seule catastrophe a été constatée durant l'exercice 2019.
 - ♦ Ratio des sinistres de l'année en cours inférieur à celui constaté en 2018, soit 79,9 %, comparativement à 80,7 %, notamment en assurance de biens.
 - ♦ Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieur à celui de l'exercice 2018, soit (10,5 %), comparativement à (9,9 %), essentiellement en assurance automobile.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 229 M\$,** en hausse de 102 M\$, ou de 9,1 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais attribuable à la croissance des affaires et à l'accélération de la reconnaissance des frais d'acquisition liés à l'émission des polices.
 - Réévaluation à la hausse de la provision liée au programme de rémunération différée des Agents de Desjardins.

2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins dont les finances, l'administration, la gestion des risques, les ressources humaines, les communications et le marketing. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. ainsi que Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Tableau 19 – Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts	284 \$	353 \$	313 \$
Primes nettes	(148)	(155)	(156)
Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾	498	539	598
Revenus d'exploitation⁽³⁾	634	737	755
Revenus (pertes) de placement ⁽³⁾	(33)	(76)	108
Revenu total	601	661	863
Dotation à la provision pour pertes de crédit	1	1	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	10	6	7
Frais autres que d'intérêts	1 080	832	839
Impôts sur les excédents	(160)	(160)	(24)
Excédents (déficit) avant ristournes aux caisses membres	(330)	(18)	41
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	84	51	44
Déficit net de l'exercice après ristournes aux caisses membres	(414)\$	(69)\$	(3)\$

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018 – APPOINT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit avant ristournes aux caisses membres de 330 M\$**, comparativement à un déficit de 18 M\$ en 2018. La variation du déficit s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Charges de 108 M\$ pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins.
 - En lien avec les activités de trésorerie :
 - Housse des revenus de placement générés par les activités de négociation, attribuable au resserrement des écarts de crédit.
 - Meilleure performance du portefeuille de placement et augmentation des activités de financement ayant eu un effet positif sur le revenu net d'intérêts.
 - Les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement ont eu un effet favorable sur le revenu net d'intérêt et un effet défavorable sur les revenus de placement.
 - Les frais autres que d'intérêts incluent des dépenses liées à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices liées principalement à la transformation numérique et à la sécurité de l'information. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'accroître la productivité. Ils incluent également les contributions provenant du *Fonds de 100 M\$*, voué au développement des régions, et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.
 - En 2018, la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements avait eu pour effet d'atténuer le déficit.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 20 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2019				2018			
	T4 ⁽¹⁾	T3 ⁽¹⁾	T2 ⁽¹⁾	T1 ⁽¹⁾	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	398 \$	404 \$	372 \$	365 \$	398 \$	382 \$	353 \$	368 \$
Primes nettes	2 556	2 354	2 270	2 345	2 246	2 288	2 225	2 164
Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾								
Cotisations	98	99	98	98	97	97	99	99
Ententes de services	198	190	199	186	193	179	186	184
Commissions sur prêts et cartes de crédit	195	192	185	210	177	172	164	186
Services de courtage et de fonds de placement	226	223	223	214	211	216	223	255
Honoraires de gestion et de services de garde	162	153	148	147	138	154	144	143
Revenus de change	19	18	19	14	29	15	21	27
Autres	401	30	28	73	11	52	163	70
Revenus d'exploitation⁽²⁾	4 253	3 663	3 542	3 652	3 500	3 555	3 578	3 496
Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾								
Revenus (pertes) nets de placement	(51)	581	991	1 424	(42)	(213)	299	126
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(22)	(13)	10	(167)	258	76	20	169
Revenus (pertes) de placement⁽²⁾	(73)	568	1 001	1 257	216	(137)	319	295
Revenu total	4 180	4 231	4 543	4 909	3 716	3 418	3 897	3 791
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	103	129	(6)	84	63	73	63	89
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	1 428	2 263	2 361	3 120	1 821	1 380	1 727	1 656
Frais autres que d'intérêts	1 856	1 608	1 816	1 658	1 598	1 598	1 568	1 628
Impôts sur les excédents	145	20	56	(9)	6	68	75	59
Excédents avant ristournes aux caisses membres	648	211	316	56	228	299	464	359
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	84	-	-	-	51	-	-	-
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	564 \$	211 \$	316 \$	56 \$	177 \$	299 \$	464 \$	359 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	544 \$	200 \$	298 \$	59 \$	169 \$	286 \$	453 \$	350 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	20	11	18	(3)	8	13	11	9
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	358 \$	70 \$	138 \$	79 \$	52 \$	72 \$	71 \$	106 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	299	108	183	139	183	174	331	206
Assurance de dommages	111	34	123	(81)	25	70	52	26
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	(120)	(1)	(128)	(81)	(32)	(17)	10	21
	648 \$	211 \$	316 \$	56 \$	228 \$	299 \$	464 \$	359 \$
Total de l'actif	164 413 \$	165 894 \$	164 252 \$	162 449 \$	157 560 \$	160 245 \$	155 685 \$	151 298 \$
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	17,0 %	5,5 %	8,4 %	1,7 %	5,8 %	7,1 %	11,8 %	9,4 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	16,9	16,3	15,7	16,3	15,7	17,0	17,0	16,6
Ratio du total des fonds propres	16,9	16,3	15,7	16,3	15,7	17,0	17,0	16,6

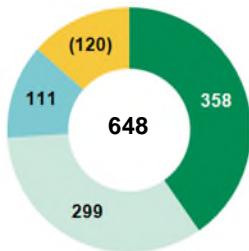
⁽¹⁾Les informations présentées pour les trimestres de 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

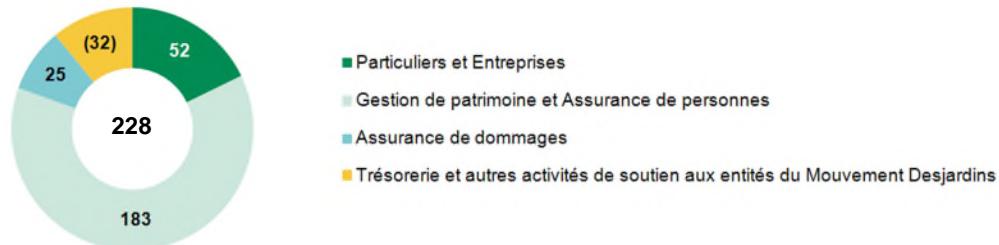
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2019, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 648 M\$, en hausse de 420 M\$ par rapport à la même période en 2018. Les excédents rajustés de l'élément particulier, soit du gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019, sont quant à eux en hausse de 111 M\$, ou de 48,7 %.

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2019
(en M\$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2018
(en M\$)



Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 358 M\$**, en hausse de 306 M\$ par rapport à la même période en 2018. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Gain net d'impôts de 309 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Augmentation des revenus générés par les activités de négociation et de marché des capitaux.
 - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 299 M\$**, en hausse de 116 M\$ par rapport à la même période en 2018. Cette augmentation est principalement attribuable aux ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.
- Assurance de dommages : **apport de 111 M\$**, en hausse de 86 M\$ par rapport à la même période en 2018. Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants :
 - Ratio des sinistres moins élevé comparativement à la période précédente, notamment en raison de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures supérieure à la période comparative.
 - Incidence favorable des revenus de placement.
- **Rendement des capitaux propres de 17,0 %**, par rapport à 5,8 % au quatrième trimestre de 2018.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 9,0 %**, comparativement à 6,0 % pour le quatrième trimestre de 2018 en raison principalement de la hausse des excédents, comme expliqué précédemment.
- **Revenus d'exploitation de 4 253 M\$**, en hausse de 753 M\$, ou de 21,5 %.
- **Revenu net d'intérêts de 398 M\$**, soit le même montant qu'au quatrième trimestre de 2018.
- **Primes nettes de 2 556 M\$**, en hausse de 310 M\$, ou de 13,8 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes** : primes nettes d'assurance et de rentes de 1 291 M\$, en hausse de 157 M\$, ou de 13,8 %, par rapport à la même période en 2018.
 - ♦ Housse de 159 M\$ des primes provenant des rentes et de 9 M\$ de l'assurance individuelle.
 - ♦ En contrepartie, diminution de 11 M\$ des primes provenant de l'assurance collective.
 - **Secteur Assurance de dommages** : primes nettes de 1 303 M\$, en hausse de 153 M\$, ou de 13,3 %, par rapport à la même période en 2018.
 - ♦ Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - ♦ Accroissement du nombre de polices émises découlant de la croissance constatée dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- **Autres revenus d'exploitation de 1 299 M\$**, en hausse de 443 M\$ en raison principalement des éléments suivants :
 - Gain avant impôts de 349 M\$ lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement.
 - Housse des revenus liée à la croissance des actifs sous gestion.
- **Pertes de 73 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement**, comparativement à un revenu de 216 M\$ au quatrième trimestre de 2018.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations découlant principalement de la hausse des taux d'intérêt.
 - ♦ Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages alors qu'une variation positive était survenue au trimestre comparatif de 2018, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché au quatrième trimestre de 2019 alors qu'une baisse avait été constatée au quatrième trimestre de 2018. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Globalement, gains nets sur dispositions de placements et revenus de dividendes plus élevés comparativement à 2018.
- Hausse des revenus générés par les activités de négociation.
- Hausse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.

- **Revenu total de 4 180 M\$,** en hausse de 464 M\$, ou de 12,5 %.

- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 103 M\$,** en hausse de 40 M\$, ou de 63,5 %. Cette augmentation provient essentiellement de la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit.

- La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2018.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 1 428 M\$,** en baisse de 393 M\$, ou de 21,6 %.

- **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charge de sinistres de 588 M\$, en baisse de 374 M\$, ou de 38,9 %, par rapport à la même période en 2018. Cette variation est essentiellement attribuable à la diminution de 319 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés ainsi que les ajustements favorables apportés aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires.

- **Secteur Assurance de dommages :** charge de sinistres de 834 M\$, en baisse de 23 M\$, ou de 2,7 %, par rapport à la même période en 2018. Cette diminution provient des éléments suivants :

- Ratio des sinistres de 65,9 % pour le quatrième trimestre de 2019, alors qu'il était de 70,8 % pour la période correspondante de 2018.
 - Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures plus important qu'au quatrième trimestre de 2018, soit (14,7 %), comparativement à (10,1 %), attribuable à l'assurance automobile.
 - Ratio des sinistres pour l'exercice en cours inférieur à celui constaté pour la période correspondante en 2018, soit 76,4 %, comparativement à 80,8 %, notamment en assurance de biens.
 - En contrepartie, ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs supérieur à celui du trimestre comparatif de 2018, soit 4,2 %, comparativement à 0,1 %, en raison de la survenance d'une catastrophe au cours du quatrième trimestre de 2019 alors qu'aucune catastrophe n'avait été constatée à la période comparative.
 - Incidence favorable de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer la provision pour sinistres, compensée par une baisse similaire des obligations appariées, alors qu'une baisse des taux d'actualisation avait eu une incidence défavorable à la période comparative de 2018.
 - En contrepartie, croissance des affaires amenant une augmentation de la charge de sinistres.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 856 M\$,** en hausse de 258 M\$, ou de 16,1 %, par rapport à 2018.

- Charges et provisions de 38 M\$ liées à la mise en place de la Protection Desjardins.

- Croissance des activités de paiement, dont les frais liés au programme de récompenses, et croissance des activités de financement.

- Hausse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.

- Rémunération et autres versements en hausse en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

Cette augmentation résulte de plus des éléments suivants de 2018 :

- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements en 2018.

- Incidence favorable de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au cours de l'exercice 2018.

Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Radiation de certains actifs technologiques en 2018.

- Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 145 M\$,** en hausse de 139 M\$ par rapport à la période correspondante de 2018.

- Taux d'imposition effectif de 18,3 % pour le quatrième trimestre de 2019, comparativement à 2,6 % pour la période correspondante de 2018.

- À l'exclusion de l'effet de l'élément particulier, le taux d'impôt effectif aurait été de 23,6 % pour le quatrième trimestre de 2019, comparativement à 2,6 % pour le trimestre comparatif de 2018. Cette augmentation du taux s'explique principalement par le recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital F et les parts de capital G plus élevés au quatrième trimestre de 2018.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 1,7 % en 2019, par rapport à un rythme de 2,0 % enregistré en 2018, et de 2,9 % par rapport à 2,5 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont profité d'un PIB en croissance soutenue. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par trois augmentations des taux directeurs canadiens à la suite d'un resserrement monétaire. Par contre, il n'y a eu aucune augmentation depuis le troisième trimestre de 2018. De plus, l'évolution des hypothèses actuarielles ainsi que la sinistralité et les conditions climatiques peuvent également causer des variations importantes entre les trimestres. Au cours de l'exercice 2019, une catastrophe a été constatée alors que trois catastrophes sont survenues en 2018.

Excédents consolidés

- Tendance des excédents avant ristournes aux caisses membres principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité d'un trimestre à l'autre.
- À l'égard de la fuite de renseignements personnels, les charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins, ont été comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 pour 70 M\$ et au quatrième trimestre pour 38 M\$.
- Excédents avant ristournes affectés par des éléments particuliers :
 - Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
 - Baisse des résultats provenant des activités de trésorerie au premier trimestre de 2019 en lien avec l'évolution des positions de couverture pour les activités d'appariement.
 - Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, qui a été complétée le 1^{er} avril 2018, tandis que les revenus de services de courtage et de fonds de placement ont diminué à la suite de cette transaction constatée au deuxième trimestre de 2018.

Résultats consolidés

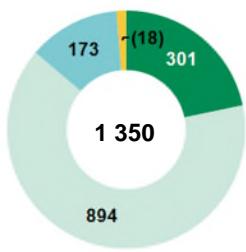
- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2019 à ceux de 2018.**
 - Croissance des activités ayant permis à la Fédération de faire progresser les revenus d'exploitation, notamment les revenus de primes.
 - Croissance de la prime moyenne découlant de hausses tarifaires, lesquelles reflètent la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages.
 - Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement et de financement, ainsi que des actifs sous gestion.
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au quatrième trimestre de 2018 ayant affecté à la baisse les revenus d'exploitation.
 - Revenus d'exploitation affectés par des éléments particuliers :
 - ♦ Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
 - ♦ Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, qui a été complétée le 1^{er} avril 2018, tandis que les revenus de services de courtage et de fonds de placement ont diminué à la suite de cette transaction constatée au deuxième trimestre de 2018.
- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.** En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit – fluctuations trimestrielles.**
 - Migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.
 - Raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019.
 - Ratio des prêts dépréciés bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère hausse pour les trimestres de 2019 par rapport aux trimestres de 2018. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.
 - Charges affectées par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages :
 - ♦ Les conditions météorologiques difficiles observées au premier trimestre de 2019 ont contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres de l'exercice en cours.
 - ♦ Le quatrième trimestre de 2019 a été marqué par une catastrophe alors que trois catastrophes sont survenues en 2018, soit deux au cours du deuxième et une au troisième trimestre de 2018.
 - ♦ L'exercice 2019 a été marqué par neuf événements majeurs, comparativement à quatre au cours de l'exercice 2018.
- **Frais autres que d'intérêts – relativement stables lorsque l'on compare les trimestres de 2019 à ceux de 2018, à l'exception du deuxième et quatrième trimestre de 2019.**
 - Haussse des salaires liée à l'indexation et à la croissance des activités.
 - Progression des activités de paiement, de financement ainsi que celles liées aux actifs sous gestion.
 - Charges pour couvrir les coûts engagés et la constitution d'une provision liée à la mise en place de la Protection Desjardins comptabilisées au deuxième trimestre de 2019 pour 70 M\$ et au quatrième trimestre de 2019 pour 38 M\$.
 - Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements au premier trimestre de 2019 et au quatrième trimestre de 2018.
 - Gain provenant de l'incidence favorable de la modification du régime d'avantages complémentaires apportée au quatrième trimestre de 2018.
 - Transaction impliquant Qtrade Canada Inc. complétée le 1^{er} avril 2018, diminuant les frais autres que d'intérêts à partir du deuxième trimestre de 2018.
 - Baisse des frais résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Rémunération et autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts en hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2019 par rapport à ceux de 2018, en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

Excédents sectoriels

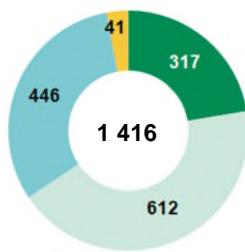
- Excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Gain lié à la cession de l'intégralité du portefeuille de commerçants bénéficiant des services offerts par la Fédération sous la marque Monetico constaté au quatrième trimestre de 2019.
 - Revenu net d'intérêts en progression, en raison de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations constaté au fil des trimestres.
 - Croissance des activités de paiement et de financement.
 - Hausse des revenus générés par les activités de négociation au quatrième trimestre de 2019.
 - Baisse des revenus de négociation due à la volatilité des marchés financiers au troisième trimestre de 2019.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp. au premier trimestre de 2018.
 - Hausse des frais en lien avec la progression des affaires, notamment les activités de paiement et des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients, entre autres celles liées aux services AccèsD, au centre d'affaires en ligne et au centre de services partagés.
 - En contrepartie, diminution des frais au troisième trimestre de 2019 résultant de la cessation des activités de la Banque Zag.
- Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Excédents plus élevés du quatrième trimestre de 2019 majoritairement attribuables aux ajustements favorables des hypothèses actuarielles et des marges d'intérêts plus favorables, compensés en partie par un niveau de dépenses plus élevé.
 - Bonne performance des activités des placements, ayant aussi contribué aux excédents plus élevés au quatrième trimestre de 2019 ainsi qu'au premier trimestre de 2018.
 - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2019.
 - Expérience technique plus favorable pour presque toutes les lignes d'affaires, ayant affecté positivement les excédents nets de 2018 et 2019 à l'exception du troisième trimestre de 2019.
 - Résultats du deuxième trimestre de 2018 marqués par le gain de 129 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC, qui a été complétée le 1^{er} avril 2018.
- Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Forte croissance des primes nettes au cours des huit derniers trimestres.
 - Incidence des catastrophes :
 - ♦ Le quatrième trimestre de 2019 a été marqué par la survenance d'une catastrophe, soit des épisodes de vents violents et des dommages causés par de l'eau, essentiellement au Québec.
 - ♦ Le troisième trimestre de 2018 a été marqué par la survenance d'une catastrophe, soit des dommages causés par des tornades et des vents forts en septembre.
 - ♦ Le deuxième trimestre de 2018 a été marqué par la survenance de deux catastrophes, soit des dommages causés par du vent en mai et des dommages causés par de l'eau et du vent en avril.
 - Incidence de la sinistralité de l'année en cours :
 - ♦ Les conditions météorologiques difficiles observées au premier trimestre de 2019 ont contribué à l'augmentation de la fréquence des sinistres de l'exercice en cours.
 - Incidence favorable des revenus de placement au quatrième trimestre de 2019.
 - Une hausse des revenus de dividendes a été constatée au troisième trimestre de 2018 notamment en raison de revenus réinvestis qui incluaient des ajustements concernant des exercices antérieurs.

2.5 Comparaison des exercices financiers 2018 et 2017

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2018
(en M\$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2017
(en M\$)



- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- Assurance de dommages
- Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

Au terme de l'exercice 2018, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 350 M\$, comparativement à 1 416 M\$ pour l'exercice 2017. Les excédents rajustés⁽¹⁾ des éléments particuliers s'étaient élevés à 1 221 M\$, en hausse de 54 M\$. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,6 %, par rapport à 9,4 % en 2017, alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 7,9 %, par rapport à 7,8 % en 2017.

⁽¹⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents avant ristournes aux caisses membres de 301 M\$ en 2018**, soit une diminution de 16 M\$ par rapport à 2017, qui est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
 - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de la Banque Zag.
 - Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - ♦ Croissance des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.
- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents nets de 894 M\$ en 2018**, soit une augmentation de 282 M\$ par rapport à 2017, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, ajustements apportés aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires moins favorables.
- **Assurance de dommages : excédents nets de 173 M\$ en 2018**, en baisse de 273 M\$, et excédents nets rajustés des éléments particuliers en baisse de 32 M\$ par rapport à 2017.
 - Sinistralité plus importante comparativement à l'exercice précédent.
 - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement.

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation de 14 129 M\$ en 2018**, soit une augmentation de 832 M\$ par rapport à 2017.
 - Revenu net d'intérêts de 1 501 M\$ en 2018, soit une hausse de 97 M\$ par rapport à 2017, principalement attribuable à la croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
 - Augmentation des primes nettes de 777 M\$ en 2018.
 - ♦ Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : primes nettes d'assurance et de rentes en hausse de 270 M\$ en 2018 en raison de la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 270 M\$, dont 165 M\$ provenant des rentes, 69 M\$ de l'assurance collective et 36 M\$ de l'assurance individuelle.
 - ♦ Secteur Assurance de dommages : primes nettes en hausse de 506 M\$, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à la croissance de la prime moyenne reflétant la tendance actuelle du marché canadien de l'assurance de dommages, ainsi qu'à l'accroissement du nombre de polices émises, découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1^{er} juillet 2017.
 - Autres revenus d'exploitation de 3 705 M\$, soit une baisse de 42 M\$ en 2018, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - ♦ Gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté en 2017.
 - ♦ Diminution des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. et de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- Cette diminution avait été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - ♦ Gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté en 2018.
 - ♦ Variation à la baisse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - ♦ Progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - ♦ Croissance des revenus provenant des caisses en raison des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients ainsi que la croissance du volume de transactions sur AccèsD.

• Revenus de placement de 693 M\$ en 2018, soit une diminution de 1 074 M\$ par rapport à 2017.

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ Variation majoritairement attribuable à la diminution de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées aux fluctuations des taux d'intérêt.
 - ♦ Baisse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Baisse des revenus générés par les activités de négociation.
 - Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.
- Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
- Revenus de dividendes plus élevés que ceux de 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - Gains sur disposition de placements immobiliers supérieurs en 2018.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur le marché moins en 2018 que celle enregistrée en 2017.
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.

• Dotation à la provision pour pertes de crédit de 288 M\$ en 2018, soit une hausse de 10 M\$ par rapport à 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, ainsi que par l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018. En effet, cette nouvelle norme a amené de la volatilité dans les résultats à la suite de la révision des scénarios économiques, la mise à jour des paramètres ainsi que la migration des cotés des emprunteurs. Malgré cette hausse, la Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de qualité en 2018.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,48 % en 2018, comparativement à 0,50 % pour l'exercice 2017.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,56 %, comparativement à 0,14 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

• Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 6 584 M\$, soit une baisse de 211 M\$ en 2018.

- Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant baissé de 864 M\$ en 2018.
 - ♦ Diminution de 873 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements apparisés.
 - ♦ L'expérience technique plus favorable des produits a été compensée par des ajustements moins favorables liés aux changements d'hypothèses actuarielles apportés dans le cours normal des affaires.
- Secteur Assurance de dommages : charges ayant augmenté de 654 M\$ en 2018.
 - ♦ Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - ♦ Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - ♦ Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante que celle constatée à l'exercice précédent en assurance automobile.
 - ♦ Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 73,9 % pour l'exercice 2018, alors qu'il était de 67,7 % en 2017.
 - Hausse du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante qu'en 2017 des sinistres des années antérieures, soit (9,9) %, comparativement à (15,0) %, essentiellement en assurance automobile.
 - Sinistralité de l'année en cours plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 80,7 %, comparativement à 80,1 %.
 - Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au cours de l'exercice précédent, soit 3,1 %, comparativement à 2,6 %.

• Frais autres que d'intérêts de 6 392 M\$, soit une augmentation de 153 M\$ en 2018. Cette hausse a été atténuée par les éléments suivants :

- Diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.
- Gain provenant de l'incidence de la modification du régime d'avantages complémentaires.

Outre ces éléments favorables, les frais autres que d'intérêts ont augmenté en raison des éléments suivants :

- Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Progression des affaires, notamment des actifs sous gestion.

• Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 208 M\$, en baisse de 128 M\$ par rapport à l'exercice 2017.

- Taux d'imposition effectif de 13,4 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à 19,2 % pour l'exercice 2017.
- À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 14,4 %, comparativement à 20,8 % pour l'exercice 2017. Cette diminution du taux est principalement expliquée par le recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G et les parts de capital F.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 21 – Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019 ⁽¹⁾		2018		2017 ⁽²⁾	
	2019 \$	2019 %	2018 \$	2018 %	2017 \$	2017 %
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 084 \$	1,9 %	2 738 \$	1,7 %	1 731 \$	1,2 %
Valeurs mobilières	49 433	30,1	49 666	31,5	46 904	32,2
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 352	6,9	14 086	8,9	9 377	6,4
Prêts et acceptations nets	65 493	39,8	61 997	39,3	58 715	40,3
Actif net des fonds distincts	17 026	10,4	13 234	8,4	13 379	9,2
Instruments financiers dérivés	4 795	2,9	4 376	2,8	3 772	2,6
Autres actifs	13 230	8,0	11 463	7,4	11 862	8,1
Total de l'actif	164 413 \$	100,0 %	157 560 \$	100,0 %	145 740 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	58 972 \$	35,9 %	58 057 \$	36,8 %	52 149 \$	35,8 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 615	6,5	10 829	6,9	9 112	6,3
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 562	6,4	16 233	10,3	10 062	6,9
Instruments financiers dérivés	4 827	2,9	3 332	2,1	3 677	2,5
Passifs des contrats d'assurance	31 637	19,2	28 764	18,3	28 300	19,4
Passif net des fonds distincts	17 002	10,3	13 212	8,4	13 354	9,2
Autres passifs	13 888	8,5	11 202	7,1	11 679	7,9
Obligations subordonnées	1 398	0,9	1 378	0,9	1 388	1,0
Capitaux propres	15 512	9,4	14 553	9,2	16 019	11,0
Total du passif et des capitaux propres	164 413 \$	100,0 %	157 560 \$	100,0 %	145 740 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

ACTIF

L'actif total de la Fédération totalisait 164,4 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 6,9 G\$, ou de 4,3 %, depuis le 31 décembre 2018. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de l'actif net des fonds distincts et des prêts et acceptations nets qui ont augmenté de 3,8 G\$ et de 3,5 G\$ respectivement.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération ont augmenté de 346 M\$, ou de 12,6 %. Dans le cas des valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont diminué de 3,0 G\$, ou de 4,7 % en raison des conditions de marché au quatrième trimestre de 2019, pour atteindre un volume de 60,8 G\$.

L'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 3,5 G\$, ou de 5,6 %. À l'origine d'une grande partie de cette croissance observée en 2019, on retrouve les prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui comprennent les prêts aux caisses membres. Cette catégorie occupait une place très importante dans les activités de crédit de la Fédération. En effet, ils comptaient 62,5 % de son portefeuille au 31 décembre 2019.

Tableau 22 – Prêts et acceptations

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019		2018		2017 ⁽¹⁾	
Hypothécaires résidentiels	4 183 \$	6,3 %	4 626 \$	7,4 %	4 323 \$	7,3 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 567	31,2	19 710	31,5	17 547	29,8
Aux entreprises et aux gouvernements	41 207	62,5	38 152	61,1	37 043	62,9
	65 957	100,0 %	62 488	100,0 %	58 913	100,0 %
Provision pour pertes de crédit	(464)		(491)		(198)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	65 493 \$		61 997 \$		58 715 \$	

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

L'encours des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, ont progressé de 3,1 G\$, ou de 8,0 %. Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ont progressé de 857 M\$, ou de 4,3 %. Quant aux prêts hypothécaires résidentiels, leur encours est en baisse de 443 M\$, ou de 9,6 %, depuis la fin de 2018.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 3,8 G\$, ou de 28,7 %, en raison de la croissance du nombre de titulaires qui effectuent des placements dans des fonds distincts.

L'actif d'instruments financiers dérivés a progressé de 419 M\$, ou de 9,6 %, en raison de la hausse des options sur indices boursiers compensée en partie par une diminution des swaps suite à la baisse des taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 1,8 G\$, ou de 15,4 %, en raison de l'augmentation des sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et de la comptabilisation, au 1^{er} janvier 2019, des actifs au titre de droits d'utilisation suite au passage à l'IFRS 16.

PASSIF

Le passif total de la Fédération totalisait 148,9 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 5,9 G\$, ou de 4,1 %, depuis le 31 décembre 2018. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation du passif net des fonds distincts et des passifs des contrats d'assurance qui ont augmenté de 3,8 G\$ et de 2,9 G\$ respectivement.

L'encours des dépôts a progressé de 915 M\$, ou de 1,6 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 83,0 % de son portefeuille total de dépôts à la même date, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 1,5 G\$, ou de 3,2 %. Les différentes émissions de titres, y compris le papier commercial et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds de la Fédération, sont en partie à l'origine de cette augmentation.

Dans le cas de l'épargne en provenance des particuliers de la Fédération, leur encours a diminué de 390 M\$, ou de 9,5 %. Soulignons que cette catégorie de dépôts représentait 6,3 % du portefeuille total de dépôts de la Fédération à la même date. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 221 M\$, ou de 3,4 %.

Tableau 23 – Dépôts

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019		2018 ⁽¹⁾		2017 ⁽¹⁾	
Particuliers	3 715 \$	6,3 %	4 105 \$	7,1 %	4 353 \$	8,3 %
Entreprises et gouvernements	48 924	83,0	47 398	81,6	42 598	81,7
Institutions de dépôts	6 333	10,7	6 554	11,3	5 198	10,0
Total des dépôts	58 972 \$	100,0 %	58 057 \$	100,0 %	52 149 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les données de 2018 et de 2017 ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont diminué de 5,9 G\$, ou de 21,7 %, pour atteindre un volume de 21,2 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a progressé de 1,5 G\$ en raison de la hausse des options vendues sur indices boursiers.

Les passifs des contrats d'assurance de la Fédération ont augmenté de 2,9 G\$, ou de 10,0 %. Cette progression s'explique en grande partie par les provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes qui ont augmenté de 2,4 G\$.

Le passif net des fonds distincts a progressé de 3,8 G\$, ou de 28,7 %, en raison de la croissance du nombre de titulaires qui effectuent des placements dans des fonds distincts.

Les autres passifs ont augmenté de 2,7 G\$, ou de 24,0 %, en raison de l'augmentation des sommes à payer des clients, courtiers et institutions financières et de la comptabilisation au 1^{er} janvier 2019 des obligations locatives suite au passage à l'IFRS 16.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 959 M\$, ou de 6,6 %, depuis le 31 décembre 2018. Les excédents nets après ristournes aux caisses membres, totalisant 1,1 G\$, expliquent cette croissance.

Le tableau suivant présente de l'information avant impôts sur les ristournes, la rémunération ainsi que les dividendes.

Tableau 24 – Information sur les ristournes, rémunération et dividendes

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Ristournes aux caisses membres	115 \$	70 \$	60 \$
Rémunération sur les parts de capital F	207	388	167
Rémunération sur les parts de capital G	60	120	-
Rémunération sur les parts de capital INV	1	7	8
Rémunération sur les parts de capital FIN-5A	-	1 847	60
Dividendes	35	36	42
	418 \$	2 468 \$	337 \$

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

L'industrie financière met davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. Les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1^{er} janvier 2013.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer la contribution des composantes à la capitalisation du Mouvement et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le niveau de fonds propres est adéquat au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAfp et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la Ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les notations internes (NI), d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres, et d'autre part en révoquant l'usage de l'approche NI pour le risque du dispositif d'ajustement de la valeur du crédit et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

La mise en œuvre de ces réformes est requise le 1^{er} janvier 2021 pour le risque opérationnel et le 1^{er} janvier 2022 pour le risque de crédit et le risque de marché. Des dispositions transitoires sont prévues pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III. L'AMF a publié en juillet dernier un calendrier de mise en œuvre de ces réformes.

Le 14 janvier 2019, le CBCB a publié la version définitive de la norme *Minimum capital requirements for market risk*, qui couvre les questions liées à la mise en œuvre de la norme relative au risque de marché publiée en janvier 2016 et qui tient compte des commentaires reçus lors de la consultation réalisée en 2018. Le CBCB a reporté la date de sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

La section « Contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement.

Respect des exigences

Les ratios présentés ci-dessous sont le résultat de l'application de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers basés sur les états financiers consolidés de la Fédération afin de répondre à ses exigences réglementaires. Étant donné la révision de la Loi, qui a introduit le concept de Groupe coopératif formalisant les mécanismes qui font en sorte que la Fédération ne pourrait être liquidée individuellement mais seulement avec les autres entités du Groupe coopératif, nous vous référerons à la section « Gestion du capital » du rapport annuel du Mouvement pour une appréciation complète de la solidité financière de la Fédération. Cette section n'est pas intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Au 31 décembre 2019, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres, étaient tous de 16,9 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 9,0 %.

Au 31 décembre 2019, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 125 points de base par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse résulte, entre autres, de la croissance des réserves et des excédents non répartis et de la hausse du cumul des autres éléments du résultat global admissibles. L'augmentation des APR résultant de l'obtention de l'autorisation de l'AMF d'utiliser des modèles internes aux fins du calcul du risque de crédit pour certaines classes d'actifs a été compensée par la diminution des APR résultant de la baisse significative des engagements hors bilan de la Fédération.

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2019.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Tableau 25 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾	
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Provisions générales Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Participations croisées 		
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾ 		<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la Ligne directrice. Aucun titre de ce type n'a été émis au 31 décembre 2019.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 26 – Fonds propres réglementaires

Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019	2018
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération	4 872 \$	4 767 \$
Autres parts de capital	4 012	4 012
Réserves	330	271
Excédents non répartis	5 279	4 754
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	263	(1)
Déductions ⁽¹⁾⁽²⁾	(3 683)	(3 906)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	11 073	9 897
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Déductions ⁽¹⁾	-	-
Total des fonds propres de la catégorie 1B	-	-
Total des fonds propres de la catégorie 1	11 073	9 897
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	687	844
Provisions générales	106	271
Déductions ⁽¹⁾	(793)	(1 115)
Total des fonds propres de la catégorie 2	-	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	11 073 \$	9 897 \$
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	16,9 %	15,7 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	16,9	15,7
Total des fonds propres ⁽³⁾	16,9	15,7
Levier ⁽⁴⁾	9,0	7,4
Exposition du ratio de levier	123 322 \$	134 198 \$

⁽¹⁾ Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieure. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

⁽²⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (553 M\$ en 2019 et 499 M\$ en 2018), dont les participations croisées (27 M\$ en 2019 et 14 M\$ en 2018), des participations significatives (2 416 M\$ en 2019 et 2 858 M\$ en 2018) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (714 M\$ en 2019 et 549 M\$ en 2018).

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽⁴⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013.

Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Bien que le Mouvement Desjardins n'a pas encore émis de tels titres visés par ces règles, la Fédération dispose désormais de la capacité d'émettre des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et européen.

Le 6 décembre 2019, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégorie G pour un montant de 60 M\$. De plus, le 6 décembre 2019, le conseil d'administration a approuvé le paiement d'intérêts sur les parts de capital F pour un montant de 207 M\$ aux détenteurs.

Le 21 décembre 2018, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 15 janvier 2019 et s'est terminée le 23 juillet 2019. Durant cette période, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$. De plus, la Fédération n'a émis aucune part de capital F pour le paiement d'intérêts en 2019.

Tableau 27 – Évolution des fonds propres réglementaires

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019	2018
Fonds propres de la catégorie 1A		
Solde au début de l'exercice	9 897 \$	9 162 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	584	(1 170)
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	264	(457)
Parts de capital de la Fédération	105	266
Autres parts de capital	-	(24)
Déductions	223	2 120
Solde à la fin de l'exercice	11 073	9 897
Fonds propres de la catégorie 1B		
Solde au début de l'exercice	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	(13)
Déductions	-	13
Solde à la fin de l'exercice	-	-
Total des fonds propres de la catégorie 1	11 073	9 897
Fonds propres de la catégorie 2		
Solde au début de l'exercice	-	-
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	(157)	(188)
Provisions générales	(165)	145
Déductions	322	43
Solde à la fin de l'exercice	-	-
Total des fonds propres	11 073 \$	9 897 \$

⁽¹⁾Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actifs pondérés en fonction des risques

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- La Fédération utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Le 5 décembre 2019, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF pour utiliser des modèles internes aux fins du calcul du risque de crédit pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail, et ce à compter du 31 décembre 2019.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, la Fédération utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, la Fédération utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

La Fédération est également assujettie à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multiplié par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur des fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 65,4 G\$ au 31 décembre 2019. De ce montant, 53,2 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 3,1 G\$ au risque de marché et 9,1 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2018, les actifs pondérés étaient de 63,1 G\$.

Tableau 28 – Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Total au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾								Total au 31 décembre 2018
	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾				
	Expositions ⁽²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions ⁽²⁾	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital ⁽³⁾	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	9 462 \$	580 \$	103 \$	- \$	9 565 \$	580 \$	46 \$	6,1 %	- \$
Institutions financières	3 585	1 040	29 334	5 889	32 919	6 929	554	21,0	8 210
Entreprises	13 336	9 137	5 793	5 597	19 129	14 734	1 179	77,0	15 846
Titrisation	-	-	12	151	12	151	12	1 250,0	63
Actions	-	-	220	324	220	324	26	146,8	334
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	3 736	2 870	10	8	3 746	2 878	230	76,8	1 686
Prêts hypothécaires	1 187	133	391	137	1 578	270	22	17,1	433
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	7 286	3 855	1 335	1 001	8 621	4 856	389	56,3	4 595
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	24 958	8 567	-	-	24 958	8 567	685	34,3	9 156
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	63 550	26 182	37 198	13 107	100 748	39 289	3 143	39,0	40 323
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	45	1	-	-	45	1	-	2,6	-
Institutions financières	2 754	1 727	215	43	2 969	1 770	141	59,6	554
Entreprises	-	-	12	8	12	8	1	63,9	12
Portefeuille de négociation	894	387	551	407	1 445	794	64	55,0	543
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	-	-	-	-	-	1 623	130	-	1 459
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	-	-	-	-	358	23	2	-	14
Sous-total du risque de contrepartie	3 693	2 115	778	458	4 829	4 219	338	87,4	2 582
Autres actifs ⁽⁴⁾	-	-	-	-	16 302	8 037	643	49,3	5 722
Facteur scalaire ⁽⁵⁾	-	1 698	-	-	-	1 698	136	-	794
Total du risque de crédit	67 243	29 995	37 976	13 565	121 879	53 243	4 260	43,7	49 421
Risque de marché									
Valeur à risque (VaR)	-	406	-	-	-	406	32	-	575
VaR en situation de crise	-	1 394	-	-	-	1 394	111	-	2 335
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) ⁽⁶⁾	-	819	-	-	-	819	66	-	1 732
Autres ⁽⁷⁾	-	54	-	418	-	472	38	-	754
Total du risque de marché	-	2 673	-	418	-	3 091	247	-	5 396
Risque opérationnel	-	-	-	9 063	-	9 063	725	-	8 581
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le plancher d'APR⁽⁸⁾	67 243	32 668	37 976	23 046	121 879	65 397	5 232	-	63 398
Actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit⁽⁹⁾									
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	-	-	-	-	-	-	S. O.	S. O.	-
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	-	-	-	-	-	-	S. O.	S. O.	-
APR pour le total des fonds propres	-	-	-	-	-	-	S. O.	S. O.	-
Total des actifs pondérés en fonction des risques	67 243 \$	32 668 \$	37 976 \$	23 046 \$	121 879 \$	65 397 \$	5 232 \$	- %	63 106 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'utilisation des modèles internes aux fins du calcul du risque pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail, à la suite de l'autorisation de l'AMF reçue le 5 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, les données étaient établies selon l'approche standard.

⁽²⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (réduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail [à l'exception des prêts sur cartes de crédit] selon l'approche standard, à l'exclusion de ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽³⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessus d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁵⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁶⁾ Exigences supplémentaires représentant une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que titrisation exposés au risque de taux d'intérêt.

⁽⁷⁾ Représente principalement les exigences de fonds propres calculées selon l'approche standard concernant le risque de change et le risque sur produits de base des portefeuilles bancaires.

⁽⁸⁾ Conformément à la ligne directrice mise à jour au cours du premier trimestre de 2019, le plancher d'APR est maintenant défini en vertu des approches standards présentées dans cette ligne directrice.

⁽⁹⁾ Afin de tenir compte de la charge d'AEC, des facteurs scalaires sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2014 au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres. Ces facteurs scalaires étaient de 80 %, 83 % et 86 % respectivement, en 2018. Pour l'exercice 2019, conformément aux directives de l'AMF, la charge d'AEC est entièrement incluse au niveau du risque de crédit.

3.3 Arrangements hors bilan

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2019, la Fédération administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 426,9 G\$, soit une hausse annuelle de 53,3 G\$, ou de 14,3 %. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 77,0 G\$ à l'issue de l'exercice 2019, ce qui représente une augmentation de 10,7 G\$, ou de 16,1 %, sur une base annuelle.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 29 – Biens sous gestion et sous administration

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2019	2018	2017
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	17 325 \$	13 902 \$	15 263 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾	59 693	52 457	51 390
Total des biens sous gestion	77 018 \$	66 359 \$	66 653 \$
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	324 879 \$	280 378 \$	313 517 \$
Fonds de placement ⁽¹⁾⁽²⁾	101 991	93 180	106 464
Total des biens sous administration	426 870 \$	373 558 \$	419 981 \$

⁽¹⁾ Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques jusqu'au 1^{er} avril 2018.

⁽²⁾ Les données de 2018 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération conclut différentes ententes avec ses membres et clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer la Fédération à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques de la Fédération.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses membres et clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent des renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*. De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque systémiques ou macro-économiques, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après et en conséquence, la description de ceux-ci est celle du Mouvement.

Principaux risques émergents

Les principaux risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur l'autonomie financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution de façon inattendue avec des conséquences non anticipées. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques émergents	Description
Changements climatiques	<p>Les changements climatiques sont un facteur de risque externe du risque environnemental. Il se définit comme la vulnérabilité d'une entité face aux effets néfastes des changements climatiques dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières. Il englobe à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> les risques physiques, soit les risques résultant des dommages causés par des événements climatiques extrêmes; les risques de transition, soit les risques liés à la mise en œuvre de mesures visant à assurer la transition écologique. <p>Les catastrophes résultant de ces événements climatiques extrêmes sont imprévisibles et leur fréquence semble s'accroître. La forte gravité des conséquences fait en sorte qu'elles pourraient avoir une incidence importante sur les résultats du Mouvement. Étant donné la nature de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement sont particulièrement affectées par les changements climatiques, notamment par le risque de catastrophe faisant partie intégrante du risque d'assurance.</p>
Endettement des ménages et évolution du marché immobilier	<p>Un ralentissement de l'économie, accentué par le climat d'incertitude, pourrait affecter de façon importante les ménages en raison notamment d'un taux de chômage plus élevé. Compte tenu de l'endettement élevé des ménages, cela pourrait entraîner une baisse du marché immobilier, qui a connu au cours des dernières années une bonne croissance, malgré un resserrement des règles d'octroi hypothécaire. Le Mouvement Desjardins demeure toutefois proactif dans l'accompagnement des membres et des clients qui pourraient être affectés si une telle situation survenait. Le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire, comme entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires qui lui permet de prévenir ce risque.</p>
Évolutions technologiques	<p>Les technologies innovatrices sont de plus en plus prises en considération et adoptées par les institutions financières. Ces technologies innovatrices représentent un vecteur primordial pour transformer les processus et les modèles d'affaires. L'utilisation de ces technologies expose les institutions financières à des risques relatifs aux cybermenaces, à la stabilité des systèmes, à la modernisation des infrastructures, à la complexité des environnements, et à l'interdépendance des systèmes. Les attentes des régulateurs ainsi que l'environnement réglementaire seront renforcés et les exigences vis-à-vis du secteur financier ne cesseront de s'accroître en matière de gestion des risques technologiques. La présence de plus en plus marquée des « fintech » et « assurtech », qui offrent des solutions technologiques innovantes, simples et répondant aux attentes des membres et clients, met plus de pression sur les institutions financières traditionnelles qui doivent s'adapter. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque opérationnel et stratégique, entre autres, au moyen d'investissements technologiques et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.</p>

Principaux risques émergents	Description
Évolutions réglementaires	<p>Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, la réglementation qui l'encadre est en croissance. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques, notamment la conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, les fraudes financières, la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la lutte à l'évasion fiscale, le respect de sanctions économiques, la protection des renseignements personnels, etc.</p> <p>Bien que le Mouvement Desjardins surveille et gère activement le risque réglementaire, les changements réglementaires, leur complexité ainsi que leur incertitude pourraient avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.</p> <p>En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement aux activités courantes de l'organisation. Le maintien d'un cadre efficace de gestion de la conformité implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières.</p>
Évolution des taux d'intérêt	<p>Les taux d'intérêt mondiaux ont rapidement pris une tendance baissière au début de l'année 2019 en lien avec des craintes de récession et du changement de ton de plusieurs banques centrales. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a décrété trois baisses de taux d'intérêt durant la deuxième moitié de l'année. La Banque du Canada a plutôt maintenu son statu quo, mais les taux obligataires canadiens ont tout de même suivi la tendance mondiale. Celle-ci se questionne maintenant sur la possibilité d'une baisse du taux directeur pour l'année 2020 alors que l'économie canadienne montre des signes de faiblesses.</p> <p>Les interventions de la Réserve fédérale et d'autres banques centrales ont contribué à la réduction des primes de risque qui avaient augmenté à la fin de l'année 2018. L'augmentation des tensions commerciales n'a pas eu d'effets majeurs sur ces primes en 2019. Les taux obligataires devraient demeurer faibles en 2020 en raison de plusieurs risques planant sur l'économie mondiale et du maintien d'un biais prudent par la plupart des banques centrales.</p> <p>Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition s'accentue, notamment pour les dépôts.</p>
Incertitudes géopolitiques	<p>Les tensions commerciales sont demeurées importantes en 2019, ce qui s'est notamment traduit par un net ralentissement du commerce mondial. Les États-Unis et la Chine sont toutefois récemment parvenus à une entente commerciale, ce qui devrait favoriser un apaisement des inquiétudes, même si son implantation sera difficile. De plus, la ratification de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) devrait être conclue dans les prochains mois, ce qui apaisera grandement les incertitudes au sujet du commerce nord-américain. Cela dit, les effets néfastes des tensions commerciales des dernières années laisseront des traces et se feront encore sentir un certain temps.</p> <p>En Europe, l'élection d'un gouvernement conservateur largement majoritaire au Royaume-Uni à la fin de 2019 fait en sorte que le Brexit a eu lieu le 31 janvier 2020. Plusieurs incertitudes demeureront toutefois en place pendant la période de transition. Le climat social suscite aussi des inquiétudes, notamment en France avec la réforme des régimes de retraite.</p> <p>La menace de conflits internationaux demeure aussi présente, comme en témoignent les récents événements avec l'Iran.</p>

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Facteurs de risque	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	<p>Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.</p>
Cybermenaces	<p>L'évolution des risques liés aux cybermenaces est en accroissement depuis plusieurs années. En effet, tant l'agrégation de nouveaux services offerts aux membres et clients que l'exposition des services en ligne se complexifient et s'étendent progressivement à de plus en plus de domaines et de produits. De plus, les acteurs de la menace utilisent des stratégies et des méthodes de plus en plus sophistiquées afin d'atteindre leurs objectifs criminels. De ce fait, le Mouvement Desjardins investit depuis plusieurs années dans les technologies en renforçant les installations technologiques défensives afin de détecter le plus rapidement possible un incident lié à la cybersécurité, dans les processus en optimisant ceux-ci pour répondre efficacement à un incident et dans les employés en les attirant et en les formant afin de continuer à développer nos méthodes de défense. Le Mouvement a également optimisé ses stratégies de transfert du cyberrisque en raffinant ses propres politiques d'assurance au cours de l'année 2019. L'organisation demeure proactive en créant, le 23 janvier 2020, le Bureau de la sécurité Desjardins et en renforçant ses investissements en matière de cyberdéfense pour assurer la protection des membres des caisses, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.</p>

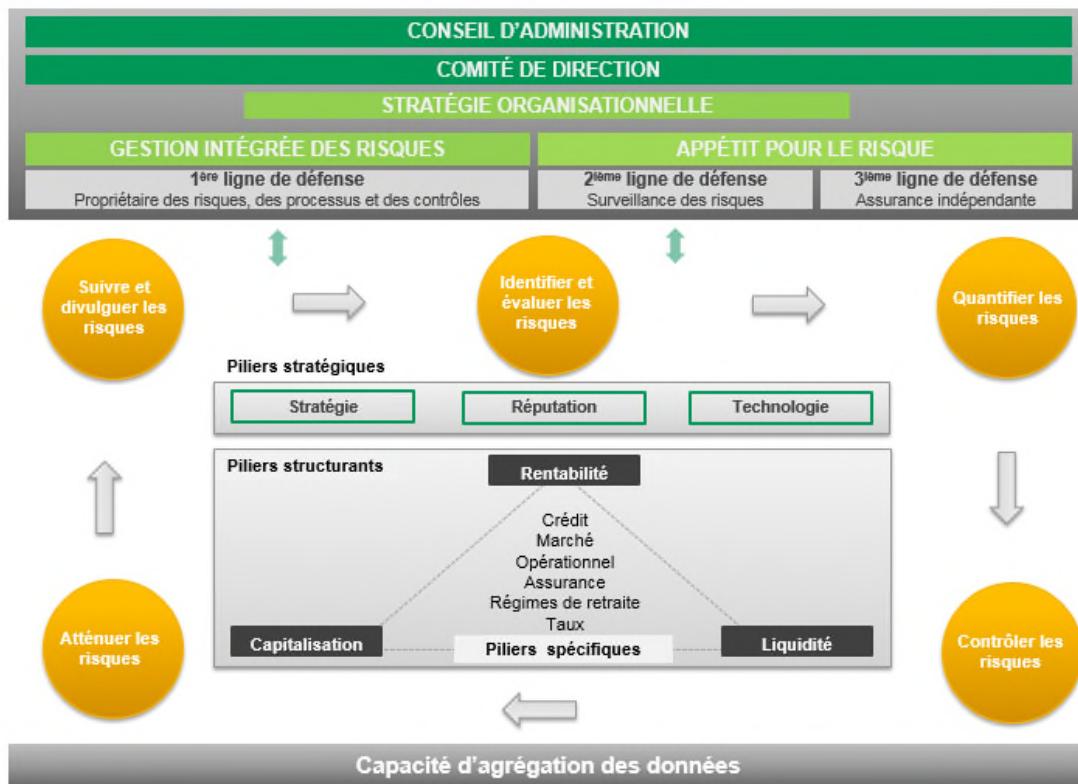
Facteurs de risque	Description
Politiques monétaires	<p>Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.</p>
Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties	<p>Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.</p>
Estimations comptables critiques et normes comptables	<p>Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par la Fédération établissent la façon dont elle présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses, de même qu'aux normes et aux méthodes comptables, pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Fédération. Les principales méthodes comptables ainsi que les modifications comptables futures sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.</p>
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	<p>Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.</p>
Concentration géographique	<p>Les activités de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2019, les prêts qu'elle avait consentis à des membres et clients de cette province représentaient une proportion de 80,4 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.
Acquisitions et partenariats	<p>Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.</p>
Cotes de crédit	<p>Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.</p>

Facteurs de risque	Description
Autres facteurs	<p>D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, le recrutement et la rétention des talents liés à des postes clés, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.</p> <p>Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.</p>

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs. La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et facteurs de risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques pouvant affecter le Mouvement Desjardins. Le registre est actualisé périodiquement et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels la Fédération est exposée dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Credit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental ou social	Juridique et réglementaire
--------	--------	-----------	--------------	-----------	-------------	------------	---------------------	---------------------------	----------------------------

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser les paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, notamment, sur la rentabilité, les liquidités et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les facteurs de risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, les taux d'intérêt, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins dont les projections sont effectuées sur un horizon de cinq années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit pour le risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2019, les scénarios considérés envisageaient séparément la possibilité d'une longue récession aux États-Unis jumelée à une correction immobilière importante au Canada, d'une grave récession mondiale affectant l'ensemble des activités liées aux marchés financiers et d'une guerre commerciale mondiale. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation et de liquidité demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière intégrée, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'assurer une saine gouvernance des utilisations des modèles de risque du Mouvement Desjardins et de soutenir dans son rôle l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque, les activités telles que la conception, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans celles-ci.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. L'équipe de validation est responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également l'évaluation de la possibilité de reproduire de manière autonome certains résultats obtenus par les équipes de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre des modèles. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle la performance de ce dernier sera validée au cours de sa durée de vie utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance comporte des contrôles qui atténuent le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de gestion Finances et Risques Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats réels du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés, contribuer au développement d'une économie durable et responsable, et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés, pour simplifier leur expérience;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour respecter ses engagements financiers;
- Maintenir la stabilité financière au sein du marché en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Assurer une gestion adéquate des risques opérationnels et réglementaires.

La fonction Gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque du Mouvement avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle s'assure que les énoncés et les indicateurs, établis par la haute direction et le conseil d'administration, soient respectés et les en informe. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, une investigation immédiate est requise. Le commentaire justificatif ainsi que le plan d'action, lorsqu'appllicable, sont alors portés à l'attention des instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGP communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le Cadre d'appétit du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Les parties prenantes, dont le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR, orientent des comportements de prise de risques dans le respect des encadrements de gestion des risques. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

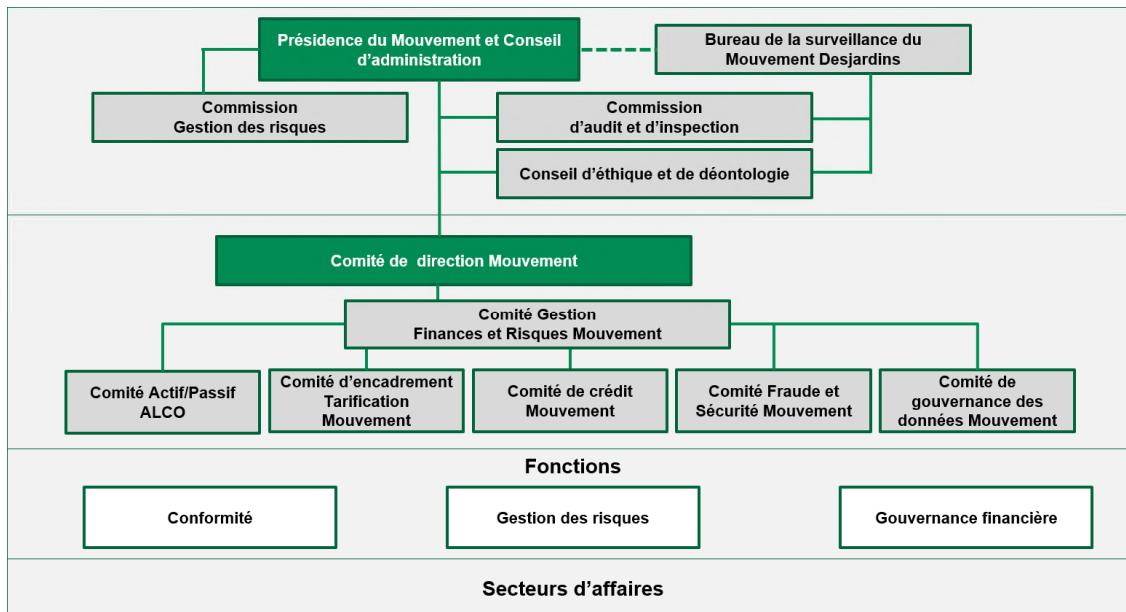
Rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale de l'ensemble des employés et gestionnaires. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Il s'assure aussi d'un encadrement s'appliquant à l'ensemble des régimes particuliers d'intéressement des équipes de vente et de placement du Mouvement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines est responsable de formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard de l'ensemble des éléments de la rémunération globale de tous les employés et gestionnaires du Mouvement, à l'exception du président et chef de la direction. Le comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement est responsable de définir la rémunération, les conditions de travail, les objectifs annuels et l'évaluation du président et chef de la direction et il les recommande au conseil d'administration.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, exception faite du président et chef de la direction, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la volonté de favoriser une saine gestion des risques sur un horizon temporel de plus d'une année, prévoient le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction de la performance globale du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, toujours dans l'intérêt des membres et clients, pour qui la pérennité de l'organisation est un facteur important et rassurant.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités.

Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission d'audit et d'inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2019 de la Fédération.

Le **comité de direction du Mouvement Desjardins** formule des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assure qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Il s'appuie, dans l'exercice de ses responsabilités, sur le comité Gestion Finances et Risques Mouvement.

Le **comité Gestion Finances et Risques Mouvement** est responsable de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires.

Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement, le comité Fraude et Sécurité Mouvement et le comité de gouvernance des données Mouvement :

- **Le comité de crédit Mouvement** approuve les engagements de crédit importants et exerce la surveillance des activités liées à l'évaluation et la quantification des risques de crédit. À l'égard de son rôle de surveillance, le comité est soutenu par l'unité de surveillance des modèles et stratégies de risque et par le comité de gouvernance de la provision collective.
- **Le comité Fraude et Sécurité Mouvement** exerce la surveillance des risques de fraude, de la sécurité et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec ces risques.
- **Le comité de gouvernance des données Mouvement** exerce la surveillance de la qualité des données et de la conformité aux exigences réglementaires en lien avec les données.

Le comité Gestion Finances et Risques Mouvement a également la responsabilité d'encadrer et de surveiller la gestion du risque de taux d'intérêt et de liquidité ainsi que de veiller au respect du cadre Mouvement lié à l'établissement de la tarification et de la cohérence de la tarification avec les objectifs stratégiques et cibles financières du Mouvement. Ces mandats sont respectivement exercés par l'entremise du **comité Actif/Passif (ALCO)** et du **comité d'encadrement Tarification Mouvement**.

De plus le 23 janvier 2020, le Mouvement Desjardins a mis en service le Bureau de la sécurité Desjardins avec la nomination d'un chef de la sécurité sous la responsabilité du Premier vice-président exécutif de la Fédération. Le Bureau de la sécurité s'assurera de la cohérence des initiatives et la mise en œuvre de stratégies transversales de sécurité au sein du Mouvement afin de continuer le renforcement de ses pratiques liées à la protection des membres et clients, de leurs actifs et de leurs renseignements personnels.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la gestion saine et prudente des risques. L'approche de gestion basée sur ce modèle porte notamment sur la séparation des tâches et l'attribution de rôles et responsabilités complémentaires clairement définis entre les différents intervenants de l'organisation en matière de gestion des risques, comme l'illustre le tableau suivant :

MODÈLE DES TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	
Propriétaire des risques et contrôles	<ul style="list-style-type: none"> Identifie, évalue, contrôle et atténue les risques liés à ses processus en respectant l'appétit pour le risque. Conçoit, met en place et maintient des contrôles internes efficaces et démontre que les risques sont gérés. Produit son profil de risque et rend compte de la gestion de ses risques. Identifie les situations de conflits d'intérêts potentiels et y remédie par une séparation des tâches adéquate.
Deuxième ligne	
Encadrement et surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Accompagne la 1^{re} ligne dans la conception et la mise en place des mécanismes permettant la gestion des risques et porte un second regard sur ses travaux. Élabore le cadre de gestion des risques, notamment en matière d'appétit pour le risque. Identifie les méthodologies et analyse les risques (actuels et émergents). Surveille le respect des encadrements et de l'exposition aux risques. Rend compte des risques importants au comité de direction et au conseil d'administration.
Troisième ligne	
Assurance indépendante	<ul style="list-style-type: none"> Fournit une évaluation indépendante et objective des processus de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles internes. Procure une assurance objective au comité de direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité globale de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles.

1^{re} ligne de défense

La 1^{re} ligne de défense, assumée par les propriétaires des processus, est responsable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découlent.

Ainsi, les secteurs d'affaires assurent la gestion quotidienne des risques en conformité au cadre d'appétit pour le risque, conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces et surveillent leur profil de risque.

2^e ligne de défense

La PVPGR remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'affaires et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques. De plus, elle veille à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires du Mouvement Desjardins.

Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des encadrements de gestion de risques et de veiller à la mise en place de l'infrastructure, des processus et des pratiques de gestion de risques appropriés pour cibler et gérer les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La PVPGR peut également s'appuyer sur les travaux réalisés par les fonctions de conformité et de gouvernance financière qui, en fonction de leur mandat distinct, permettent d'encadrer et de gérer certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement.

3^e ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est une organisation indépendante et objective d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance, de gestion des risques et des contrôles.

En outre, il assiste le président et chef de la direction du Mouvement, surveille et conseille la direction dans leur devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers :

- Le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques;
- Le deuxième porte sur la surveillance prudentielle;
- Le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Risque de crédit

- Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Depuis mars 2009, l'approche des notations internes est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers.
- Le 5 décembre 2019, le Mouvement a reçu l'autorisation de l'AMF pour utiliser des modèles internes aux fins du calcul du risque de crédit pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail, et ce à compter du 31 décembre 2019.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Depuis septembre 2018, le Mouvement utilise les modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation.
- L'approche standard est utilisée pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire.

Risque opérationnel

- Depuis juin 2017, le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFF). Le PIEAFF est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Ce programme est sous la responsabilité de la PVPGP. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres de la Fédération par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 39,6 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2019, comparativement à 39,2 % à la fin de 2018. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGP s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de l'appétit au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation des fonds propres réglementaires

L'AMF autorise deux approches d'évaluation du risque de crédit à des fins d'inclusion dans les calculs des fonds propres réglementaires, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. Le calcul des APR sert à mesurer le risque de crédit de la Fédération en plus du risque de marché et du risque opérationnel. La Fédération a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit. Afin d'appliquer cette méthode, la Fédération a dû faire des estimations internes afin de calculer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Le Mouvement évalue selon l'approche standard le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation interne, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle pour les clientèles de détail particuliers et entreprises, ainsi que certains portefeuilles des clientèles non-détail. Pour la clientèle de détail, des modèles de type comportemental sont utilisés. Ces modèles incluent des caractéristiques prédictives liées notamment à des facteurs propres à l'emprunteur et aux comptes tels que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD;
- d'une calibration par groupes de produits, pour les modèles de notation de type comportemental applicables aux clientèles particuliers, selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, comme pour la PCD, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

Différences entre les paramètres utilisés à des fins comptables et réglementaires

Les provisions pour pertes de crédit attendues aux fins comptables selon l'IFRS 9 se basent principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD. Il existe toutefois certaines différences, dont les principales sont présentées dans le tableau suivant :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	<ul style="list-style-type: none"> • Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspond à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumise à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	<ul style="list-style-type: none"> • Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> • Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Plus précisément, les expositions sur le plan du risque de crédit et de contrepartie comprennent les catégories suivantes :

- Les expositions utilisées représentent le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.
- Les expositions inutilisées représentent le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts après application des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).
- Les transactions assimilables à des pensions représentent les transactions contractuelles conclues entre deux parties comprenant un engagement de rétrocession à un prix fixé à l'avance. Les transactions assimilables à des pensions comprennent les transactions de mises et prises en pension de même que les prêts et les emprunts de titres qui ne sont pas en cours auprès d'une contrepartie centrale ainsi que ces mêmes opérations négociées auprès d'une contrepartie centrale non admissible.
- Les instruments dérivés de gré à gré représentent l'ensemble des instruments financiers dérivés de gré à gré sur les différents sous-jacents.
- Les expositions hors bilan comprennent les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.
- L'exposition nette est calculée après l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

Au 31 décembre 2019, l'ECD avant l'application des techniques d'ARC était de 125,2 G\$ et de 105,2 G\$ après ARC.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 30 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 30 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % à 0,14 %
Très faible	0,15 % à 0,49 %
Faible	0,50 % à 2,49 %
Moyen	2,50 % à 9,99 %
Élevé	10,00 % à 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de contrôles ex post. Ces contrôles sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces contrôles ex post prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :

- Le pouvoir discriminant du modèle;
- Le calibrage du modèle;
- La stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises.

Le tableau suivant présente l'échelle de notation interne et la correspondance avec les notations d'agences externes.

Tableau 31 – Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Notes Desjardins	Tranches de PD			Notes S&P	Notes Moody's
		Entreprises	Institutions financières	Emprunteurs souverains		
Risque acceptable						
Catégorie d'investissement	[1 - 4]	0,00 % à 0,49 %	0,00 % à 0,26 %	0,00 % à 0,14 %	AAA - BBB-	Aaa - Baa3
Autres que catégorie investissement	[4,5 - 7]	0,50 % à 6,18 %	0,27 % à 5,47 %	0,15 % à 2,06 %	BB+ - B-	Ba1 - B3
Sous surveillance	[7,5 - 9,75]	6,19 % à 99,99 %	5,48 % à 99,99 %	2,07 % à 99,99 %	CCC+ - CC	Caa1 - Ca
Défaut	10	100,00 %	100,00 %	100,00 %	D	C

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des débiteurs, des stocks, des équipements, des valeurs mobilières (titres de gouvernements, actions, etc.) ou de la trésorerie.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2019, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 7,7 % du total des prêts bruts, comparativement à 8,6 % à la fin de 2018. Ces mesures additionnelles font en sorte que le risque de crédit résiduel est minimal pour les portefeuilles de prêts bénéficiant de telles garanties. Afin qu'un rehaussement de crédit offert par un garant soit considéré comme une technique d'atténuation du risque de crédit, le garant doit satisfaire à certains critères spécifiques permettant de le considérer à ce titre.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, aucun changement important n'a été apporté aux politiques d'atténuation du risque de crédit et aucun changement important n'est survenu au chapitre de la qualité des actifs détenus en garantie.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Identification du défaut

Conformément à la ligne directrice de l'AMF sur les normes relatives à la suffisance du capital de base, les deux critères suivants sont utilisés pour identifier une situation de défaut :

- Critère quantitatif : Les arrérages d'un emprunteur dépassent 90 jours.
- Critère qualitatif : La Fédération estime improbable qu'un emprunteur lui rembourse en totalité sa dette sans avoir besoin de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une sûreté ou d'une garantie (si elle existe).

Ces critères sont applicables à toutes les clientèles.

Répercussion du défaut

La répercussion du défaut consiste à associer le défaut identifié sur une exposition à l'ensemble des engagements du même emprunteur de même qu'à d'autres entités de son groupe d'emprunteurs. Cette répercussion varie selon le type de clientèle.

Pour les particuliers, la Fédération ne répercute nullement le défaut.

Pour les entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial, le défaut est répercuté uniquement sur les expositions de cet emprunteur à l'égard des engagements auprès d'une même entité dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Pour l'application de ce critère, le réseau des caisses est considéré comme une seule et même entité.

Pour les entreprises non-détail, les organismes publics, les institutions financières et les emprunteurs souverains, le défaut est entièrement répercuté à travers tous les engagements de l'emprunteur dans le périmètre du Mouvement Desjardins. Le défaut peut aussi être répercuté à d'autres entités faisant partie de son groupe d'emprunteurs selon une analyse au cas par cas.

Sortie du défaut

Lorsque le défaut est constaté en fonction du critère quantitatif, la sortie peut se faire instantanément pour la clientèle des entreprises de détail, petit immobilier locatif résidentiel, petit immobilier locatif commercial et des particuliers. Sinon, la sortie du défaut se fait généralement selon un délai minimal de trois à six mois si certaines conditions prévues dans les encadrements du risque de crédit sont respectées.

Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs.

Répartition des prêts et acceptations

Au 31 décembre 2019
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2019, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont la finance et assurance, la fabrication et l'immobilier, ce qui représente un ratio de 83,8 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 39,0 G\$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2018.

Tableau 32 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2019		2018		2017 ⁽¹⁾	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés ⁽²⁾ bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés ⁽²⁾ bruts	Prêts bruts	Prêts dépréciés ⁽²⁾ bruts
Hypothécaires résidentiels	4 183 \$	8 \$	4 626 \$	10 \$	4 323 \$	8 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 567	249	19 710	200	17 547	72
Aux organismes publics ⁽³⁾	1 866	-	1 446	-	1 910	-
Aux entreprises						
Agriculture	199	15	189	15	125	-
Mines, pétrole et gaz	315	-	275	-	258	-
Services publics	641	-	660	-	379	1
Construction	1 503	84	1 114	118	730	-
Fabrication	2 280	2	1 922	2	1 193	2
Commerce de gros	697	-	501	-	384	-
Commerce de détail	360	-	322	-	478	-
Transport	610	8	563	-	468	-
Industrie de l'information	232	-	359	-	218	-
Finance et assurances	28 459	-	26 243	-	26 804	-
Immobilier	1 921	2	1 662	-	1 810	-
Services professionnels	352	-	234	-	166	-
Gestion de sociétés	160	-	237	-	168	-
Services administratifs	41	-	30	-	13	-
Enseignement	99	-	42	-	-	-
Soins de santé	355	-	207	-	126	1
Arts et spectacles	128	-	134	-	79	-
Hébergement	93	-	50	-	36	-
Autres services	305	3	305	-	147	-
Autres entreprises	211	-	1 497	3	1 520	-
Total des prêts aux entreprises	38 961 \$	114 \$	36 546 \$	138 \$	35 102 \$	4 \$
Total des prêts	65 577 \$	371 \$	62 328 \$	348 \$	58 882 \$	84 \$

⁽¹⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2018*, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽²⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽³⁾ Y compris les prêts aux gouvernements.

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

Tableau 33 – Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés

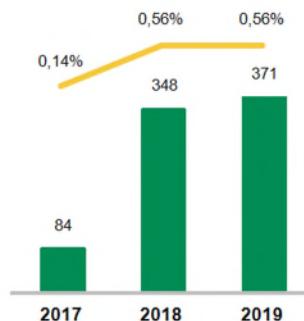
Au 31 décembre 2019	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	27 \$	3 \$	1 \$	2 \$	33 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	718	156	75	-	949
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	747 \$	159 \$	76 \$	2 \$	984 \$

Au 31 décembre 2018	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	43 \$	3 \$	- \$	11 \$	57 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	679	126	57	-	862
Aux entreprises et aux gouvernements	2	-	-	-	2
	724 \$	129 \$	57 \$	11 \$	921 \$

Au 31 décembre 2019, selon la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 464 M\$, en baisse de 27 M\$ par rapport au 31 décembre 2018. Cette diminution s'explique principalement par le raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019, contrebalancée par la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,56 % au 31 décembre 2019, soit le même ratio qu'au 31 décembre 2018. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 154 M\$ au 31 décembre 2019, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 41,5 %.

Prêts dépréciés bruts et ratio des prêts dépréciés bruts⁽¹⁾
(en M\$ et en pourcentage)



⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

Les tableaux 34 et 35 présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Tableau 34 – Prêts dépréciés⁽¹⁾ bruts par catégories d'emprunteurs

Au 31 décembre

	2019			2018			2017 ⁽²⁾		
	Valeur comptable brute	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts	Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
Hypothécaires résidentiels	4 183 \$	8 \$	0,19 %	4 \$	4 \$	10 \$	5 \$	8 \$	3 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 567	249	1,21	130	119	200	90	72	49
Aux entreprises et aux gouvernements	41 207	114	0,28	20	94	138	132	4	-
Total	65 957 \$	371 \$	0,56 %	154 \$	217 \$	348 \$	227 \$	84 \$	52 \$

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 35 – Variation du solde des prêts dépréciés⁽¹⁾ bruts

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	2019	2018	2017 ⁽²⁾
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice selon l'IAS 39	s. o.	84 \$	95 \$
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	s. o.	125	s. o.
Prêts dépréciés bruts au début de l'exercice selon l'IFRS 9	348 \$	209	s. o.
Prêts dépréciés bruts survenus au cours de l'exercice	1 365	777	441
Retours à un état non déprécié	(1 033)	(306)	(225)
Radiations et recouvrements	(340)	(286)	(278)
Autres variations	31	(46)	51
Prêts dépréciés bruts à la fin de l'exercice	371 \$	348 \$	84 \$

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit de la Fédération s'est élevée à 310 M\$ pour 2019, en hausse de 22 M\$ par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique principalement par la migration des expositions vers des cotes de risque plus élevées dans le portefeuille de prêts aux particuliers pour les cartes de crédit aux troisième et quatrième trimestres de 2019, contrebalancée par le raffinement de la méthodologie d'évaluation de paramètres de risque des prêts non dépréciés lié à la durée de vie des expositions rotatives telles que les cartes de crédit au deuxième trimestre de 2019. Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit s'établissait à 0,49 % au terme de l'exercice 2019, en légère hausse par rapport au ratio de 0,48 % enregistré au 31 décembre 2018.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit relatif à la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour pertes de crédit sont présentées aux notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

Dotation à la provision pour pertes de crédit et taux de dotation à la provision pour pertes de crédit
(en M\$ et en pourcentage)

**Risque de contrepartie et d'émetteur**

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de contrepartie et d'émetteur de par les opérations d'appariement de ses activités bancaires traditionnelles, ses activités de négociation ainsi que les portefeuilles de placements de ses compagnies d'assurances. Selon sa classification, toute contrepartie ou tout émetteur reçoit une cote de risque provenant des modèles internes ou des cotes publiées par les agences de notation reconnues (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch) par l'AMF et le BSIF. La PVPGP établit une limite à une contrepartie ou un émetteur à la suite de l'évaluation de sa cote de risque. Les limites d'exposition du Mouvement sont établies en se basant sur son cadre d'appétit pour le risque et ses fonds propres de catégorie 1A. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins. Des limites peuvent également s'appliquer à certains instruments financiers lorsque pertinent.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible. La proportion de ces contrats devrait continuer à augmenter dans les prochaines années en raison de la mise en place progressive de la réglementation à la suite de la crise financière.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation est présentée à la note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération a une cote de crédit se situant entre AAA et A-.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions. De plus, certaines de ces transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités déléguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour (horizon de détention prolongé jusqu'à 10 jours aux fins de calcul des fonds propres réglementaires). Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC) sont un complément aux mesures de la VaR et de la VaR en période de tension et représentent une estimation des risques de défaillance et de migration de produits autres que de titrisation détenus dans le portefeuille de négociation étant exposés au risque de taux d'intérêt, mesurée sur un an à un niveau de confiance de 99,9 %.

Le tableau 36 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que les exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC). Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Tableau 36 – Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2019			Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019			Au 31 décembre 2018	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018		
	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	0,5 \$	1,4 \$	0,5 \$	1,0 \$	0,4 \$	0,2 \$				
Change	0,2	0,6	-	0,5	0,5	0,1				
Taux d'intérêt	4,2	3,7	1,6	2,4	4,1	2,0				
Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾	1,8	5,5	0,9	5,9	7,1	3,6				
Effet de diversification ⁽²⁾	(2,5)	(7,2)	s. o. ⁽³⁾	(6,9)	(7,8)	s. o. ⁽³⁾				
VaR globale	4,2 \$	4,0 \$	2,1 \$	2,9 \$	4,3 \$	2,1 \$				
VaR globale en période de tension	9,7 \$	16,2 \$	42,6 \$	7,4 \$	16,0 \$	26,1 \$				
Exigences de fonds propres liées au risque supplémentaire (IRC)	30,9 \$	76,4 \$	114,3 \$	26,3 \$	75,2 \$	98,7 \$				

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽³⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,0 M\$ pour l'exercice 2019, en baisse de 0,3 M\$ par rapport à celle de 2018. Cette baisse s'explique principalement par une diminution de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 16,2 M\$ pour l'exercice 2019, en hausse de 0,2 M\$ par rapport à celle de 2018. La moyenne des exigences des fonds propres liées au risque supplémentaire a été de 76,4 M\$, en baisse de 0,5 M\$ par rapport à celle de 2018.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

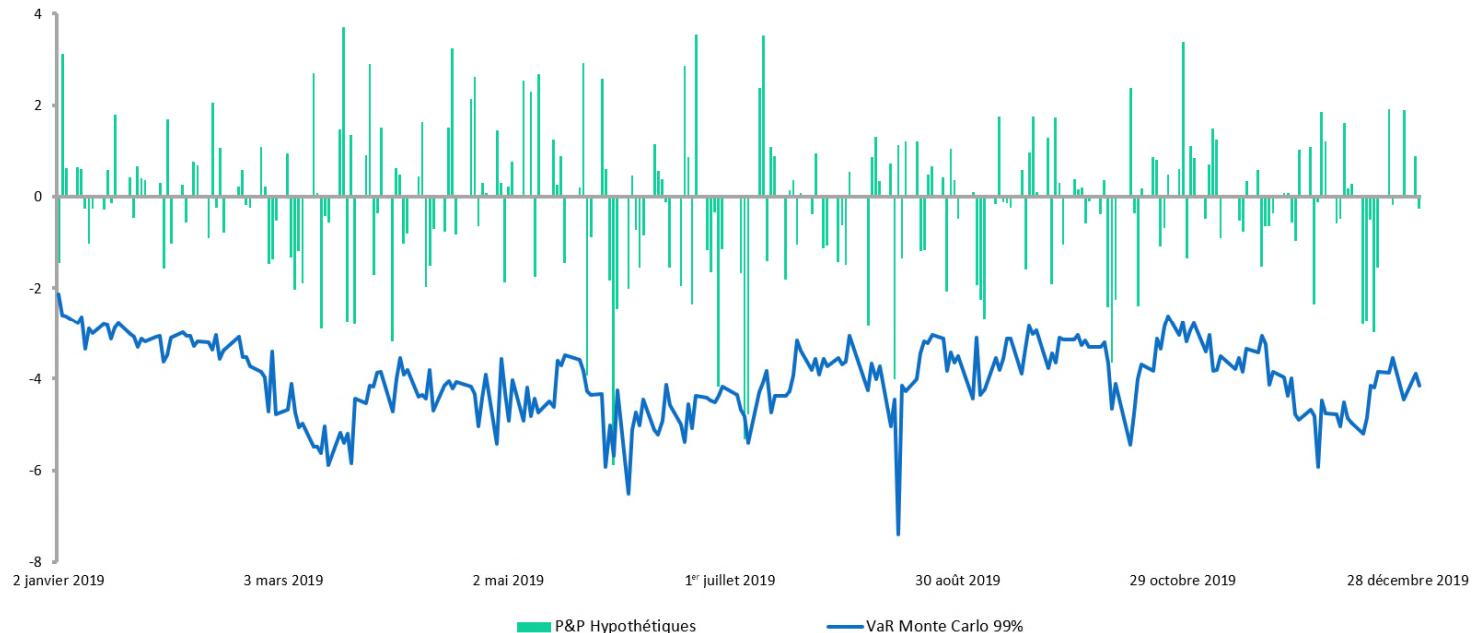
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique et un P&P réel sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2019, il y a eu deux dépassements de P&P hypothétique observés respectivement le 30 mai et le 4 juillet. Au niveau des P&P réels comparés à la VaR, aucun dépassement n'a été observé pour le Mouvement. Compte tenu du faible nombre de dépassements survenus au cours de l'année, la performance du modèle est jugée adéquate.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation (en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'enterrer mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 37 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 37 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)^{(1)*}

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2019		2018	
	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾	Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(40) \$	(17)\$	(21)\$	51 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾	38	14	19	(54)

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 215 M\$ avant impôts au 31 décembre 2019 et de 215 M\$ au 31 décembre 2018. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 228 M\$ avant impôts au 31 décembre 2019 et de 222 M\$ au 31 décembre 2018. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que la date d'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR est le 1^{er} janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 130,2 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2019 comparativement à un ratio de 125,6 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité Gestion Finances et Risques Mouvement. Ce comité agira à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Pour plus de renseignements sur les échéances contractuelles, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note complémentaire 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés. Les dépôts des caisses membres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Institutions de dépôts » et représentait 3,9 % du total du passif consolidé au 31 décembre 2019, comparativement à 4,5 % à la fin de 2018. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 59,0 G\$ au 31 décembre 2019, en hausse de 0,9 G\$ depuis le 31 décembre 2018. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2019, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 38 – Principaux programmes de financement

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises)	14 milliards de dollars
Billets à court terme (européens)	3 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	15 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises)	7 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens)	3 milliards de dollars

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Tableau 39 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

Au 31 décembre

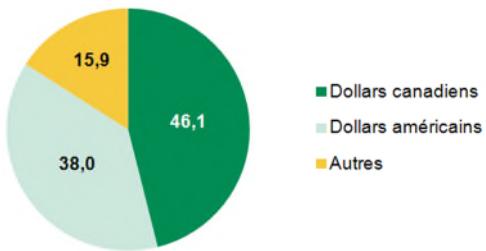
(en millions de dollars)	2019							2018
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	
Billets à escompte au porteur	1 740 \$	541 \$	22 \$	(53)\$	2 250 \$	- \$	- \$	2 250 \$
Papier commercial	4 344	3 403	2 808	2 503	13 058	-	-	13 058
Billets à moyen terme	728	1 480	389	3 476	6 073	1 453	3 645	11 171
Titrisation de créances hypothécaires	-	229	369	575	1 173	1 274	7 976	10 423
Obligations sécurisées	-	-	-	1 456	1 456	-	4 199	5 655
Obligations subordonnées	-	-	899	-	899	-	499	1 398
Total	6 812 \$	5 653 \$	4 487 \$	7 957 \$	24 909 \$	2 727 \$	16 319 \$	43 955 \$
dont :								
Garantis	- \$	229 \$	1 268 \$	2 031 \$	3 528 \$	1 274 \$	12 674 \$	17 476 \$
Non garantis	6 812	5 424	3 219	5 926	21 381	1 453	3 645	26 479

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 269 M\$ par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires et des billets à moyen terme compensée en partie par la diminution des billets à escompte au porteur et des obligations sécurisées. La Fédération ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

Au 31 décembre 2019
(en %)



Financement de gros par catégories

Au 31 décembre 2019
(en M\$)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,2 G\$ pour l'exercice. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à trois émissions de son programme législatif d'obligations sécurisées d'un montant de 750 M d'euros, d'un montant de 1,0 G\$ US et d'un montant de 500 M d'euros. Par ailleurs, la Fédération a procédé à deux émissions d'un montant de 430 M\$ et d'un montant de 1,1 G\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens, qui en vertu de leurs termes et conditions, ne sont pas sujettes au régime de recapitalisation interne applicable à Desjardins. De plus, soulignons que la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$, première émission sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens. Finalement, soulignons par ailleurs que le 10 février 2020, la Fédération a procédé à une nouvelle émission d'un montant de 1,0 G\$ US, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 27,2 G\$ au 31 décembre 2019, comparativement à 26,3 G\$ au 31 décembre 2018. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G\$ au 31 décembre 2019, soit le même montant qu'au 31 décembre 2018. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, en 2019, des parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 105 M\$. Finalement, la Fédération n'a émis aucune part de capital F pour le paiement d'intérêts en 2019. Cette émission a débuté le 15 janvier 2019 et s'est terminée le 23 juillet 2019.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS ET EN CIRCULATION

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours de 2019, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres de la Fédération sont demeurées inchangées et ont été confirmées par les agences de notation DBRS, Fitch, Moody's et Standard & Poor's (S&P).

À la suite de la publication par l'AMF, le 20 mars 2019, de ses règlements mettant en œuvre le régime de recapitalisation interne qui s'applique à certains créanciers et porteurs de titres du Mouvement Desjardins, les agences de notation ont attribué des cotes de crédit aux titres de créance de premier rang assujettis au régime de recapitalisation interne. DBRS, Fitch, Moody's et S&P ont attribué des cotes de crédit de AA (faible), AA-, A2, A- respectivement. De plus, à la suite de la mise en place du régime de recapitalisation interne du Mouvement Desjardins, DBRS a abaissé la cote de crédit de Capital Desjardins inc. de AA (faible) à A (élevé) considérant que les actifs de Capital Desjardins inc., composés principalement de titres subordonnés des caisses, ne sont garantis par aucune caisse ni par aucune autre entité du Mouvement.

À la suite des annonces du 20 juin et aux annonces subséquentes du 1^{er} novembre 2019 et du 10 décembre 2019 concernant la fuite des renseignements personnels de ses membres, les cotes de crédit attribuées par les agences de notation DBRS, Fitch, Moody's et S&P aux titres de premier rang de la Fédération sont demeurées inchangées.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par DBRS, Fitch et S&P sont stables, alors que celle apposée par Moody's est négative.

D'autre part, Fitch et Moody's ont confirmé les cotes du programme législatif d'obligations sécurisées. Au cours de l'année 2019, Fitch a confirmé la cote de « AAA » assortie d'une perspective « stable », alors que Moody's a confirmé la cote de « Aaa ».

Au cours du mois de janvier 2020, les agences de notation ont attribué des cotes de crédit provisoires aux nouveaux billets subordonnés FPUNV (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) de la Fédération. DBRS, Fitch, Moody's et S&P ont attribué des cotes de crédit provisoires de A (faible), A+, A2 et BBB+, respectivement.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Tableau 40 – Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Moyen et long termes de premier rang existante ⁽¹⁾	AA	AA-	Aa2	A+
Moyen et long termes de premier rang ⁽²⁾	AA (faible)	AA-	A2	A-
Billets subordonnés FPUNV ⁽³⁾	A (faible)	A+	A2	BBB+
Obligations sécurisées	-	AAA	Aaa	-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	A (élevé)	A+	A2	A

⁽¹⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise avant le 31 mars 2019 ainsi que celle émise à partir de cette date et qui est exclue du régime de recapitalisation applicable au Mouvement Desjardins.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise à partir du 31 mars 2019, laquelle peut être convertie aux termes du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Aucun titre de ce type n'a été émis au 31 décembre 2019.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et évaluation des risques et des contrôles	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération de différents facteurs internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte et analyse des événements internes et externes	La collecte de données sur les événements internes permet de répertorier et de quantifier les événements selon des seuils déterminés. Les événements internes sont recensés dans des bases de données, des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des événements internes sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition. De plus, une vigie des événements externes de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.
Indicateurs de risques	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.
Analyse par scénario	L'analyse par scénario consiste à évaluer des événements pouvant entraîner un risque opérationnel important dont la probabilité d'occurrence est faible (p. ex. un tremblement de terre). L'analyse permet de soulever les vulnérabilités au sein de l'organisation à l'égard de ces « risques extrêmes » afin de mettre en place les mesures d'atténuation requises.
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques liés à l'information financière; • Gestion des risques technologiques; • Gestion des risques liés à la continuité des affaires; • Gestion des risques des tiers; • Gestion des risques de fraude; • Gestion des risques réglementaires; • Gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.
Programmes de partage des risques programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :

- Risque de mortalité : Perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- Risque de longévité : Perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- Risque de morbidité/invalidité : Perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- Risque de comportement des détenteurs de police : Perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de polices en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toute option prévue aux contrats;
- Risque de dépenses : Perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :

- Risque de souscription : Perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- Risque de catastrophes : Perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- Risque de réserve : Perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont responsables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexacts. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par le conseil d'administration et la haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au Comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres désignés par le conseil d'administration de la Fédération, par les participants actifs et par le groupe formé de participants non actifs et de bénéficiaires, il est l'administrateur du RRMD et le fiduciaire unique et exclusif de la caisse de retraite. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application du Règlement du RRMD et s'assure du respect des lois et règlements en vigueur. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a délégué à son comité de gestion des placements (CGP) certains pouvoirs et responsabilités. Le CGP est notamment responsable de réviser la politique de placement et de recommander au CRMD toute modification à cet égard, ainsi que d'adopter tout encadrement particulier d'investissement. Il s'assure du respect de tels encadrements. Chaque année, il recommande la stratégie de répartition des actifs, adopte le plan d'investissement en conséquence et en fait le suivi. Il analyse également les occasions d'investissement qui lui sont présentées et les risques qui y sont associés. Le CGP révise annuellement le contenu et la justesse du registre des risques du RRMD et recommande au CRMD toute modification, le cas échéant. Il s'assure que les risques sont gérés et contrôlés efficacement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

Risque environnemental ou social

Le risque environnemental ou social résulte d'un événement environnemental ou d'un enjeu social, dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins ou de ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à sa réputation.

En ce qui concerne le risque environnemental, les pertes financières potentielles peuvent découler d'une augmentation des coûts ou de la dépréciation d'un actif relatif à un risque interne, soit un risque généré par une entité et ayant des répercussions négatives sur l'environnement, ou un risque externe, soit un événement provoqué par l'environnement et ayant un effet néfaste sur l'entité. Les changements climatiques sont identifiés comme un facteur de risque externe et sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

En outre, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) peuvent engendrer un risque de réputation.

Afin d'atténuer le risque environnemental ou social, et de confirmer son engagement à contribuer au développement d'une économie durable et responsable, le Mouvement Desjardins a intégré, pour ses décisions d'affaires, des facteurs ESG. Des outils et de la documentation de référence sont développés pour soutenir les secteurs d'affaires. Un comité d'orientation ESG, sous-comité du comité de direction Mouvement, a été créé afin de recommander des orientations et favoriser la cohésion dans l'organisation.

Puisque le développement durable fait partie intégrante des priorités stratégiques pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique de développement durable encadrant l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations relatives au développement d'une économie durable et responsable dans l'alignement stratégique de son cadre d'appétit pour le risque.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins maintient son leadership en développement durable par diverses initiatives intégrées dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles liées à la réduction de son empreinte carbone et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. Toutes ces initiatives peuvent être consultées dans son rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative, élaboré sur la base des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans ce rapport de gestion.

De plus, conscient des répercussions majeures que représentent les changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement une analyse des risques liés aux changements climatiques afin de faire une reddition de comptes à la haute direction de l'importance de chaque risque identifié et des actions à mettre en œuvre pour les atténuer. La stratégie et la gestion de ces risques sont également divulguées au CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project) ainsi que dans un rapport spécifique sur la lutte aux changements climatiques élaboré selon les recommandations du GIFCC et faisant partie intégrante du rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative.

Risque juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire correspond au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts péquéniaires, non péquéniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la Foreign Account Tax Compliance Act, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Tableau 41 – Titres adossés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2019		2018	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires⁽¹⁾	135 \$	135 \$	138 \$	140 \$

⁽¹⁾ Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé.

Tableau 42 – Structures de financement à levier et prêts à risque

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2019		2018	
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	370 \$		81 \$	
Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾	15		18	
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	4		2	

⁽¹⁾ Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾ Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾ Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI). Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Au 31 décembre 2019, la direction de la Fédération, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses CPCI. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les CPCI étaient adéquatement conçus et efficaces.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) comprend notamment des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés, qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs;
- sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés annuels ou les rapports financiers intermédiaires est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le CIIF ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des finances, a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF. Cette évaluation a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 décembre 2019, le CIIF était adéquatement conçu et efficace.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Fédération n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2019 de la Fédération.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2019. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts productifs est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs, ajustés pour tenir compte des pertes de crédit sur le portefeuille de prêts. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. Cette juste valeur est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 20 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés. La note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » fournit quant à elle des renseignements sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur le risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la PD de l'instrument financier à la date de clôture avec sa PD à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit varient en fonction des regroupements d'instruments financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit communes et sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD. Ils incluent également des seuils absolus de PD et certains autres critères. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur le produit de la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la PCD et l'ECD. Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, elle est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

Pour établir les paramètres de risque de crédit, les instruments financiers sont regroupés en fonction de leurs caractéristiques de risque de crédit communes.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Données et hypothèses clés

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit ainsi que sur l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement important doit donc être exercé pour établir la provision pour pertes de crédit attendues. Les principaux éléments qui ont une incidence sur son évaluation sont les suivants :

- Les changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs;
- L'intégration des informations prospectives;
- La durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de sa PD. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit, puisqu'elle se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur, et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de cette notation se traduit par une augmentation de la provision, alors qu'une amélioration se traduit par sa diminution.

Intégration des informations prospectives

La Fédération utilise trois scénarios pour établir la provision pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les modèles diffèrent selon les portefeuilles et incluent une ou plusieurs des principales variables suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons, l'écart de financement corporatif et l'indice boursier S&P/TSX. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration des informations prospectives peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraîne une diminution de la provision, alors qu'une détérioration engendre son augmentation.

Durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les facilités de crédit renouvelables, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit, dont la durée de vie doit être estimée. Pour déterminer la durée de vie des facilités de crédit renouvelables, la Fédération définit la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit, et prend en considération :

- la période durant laquelle elle a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- le délai de survenance des défauts pour des instruments financiers similaires à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit;
- les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à un instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les facilités de crédit renouvelables qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des facilités de crédit renouvelables entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes de crédit, notamment une analyse de sensibilité de la provision pour pertes de crédit, sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION DES TITRES « DISPONIBLES À LA VENTE » SELON L'IAS 39 PRISE EN COMPTE POUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR SUPERPOSITION

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles des activités d'assurance à l'application de l'approche par superposition permise par l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39.

Afin de déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat s'il avait appliqué l'IAS 39, la Fédération prend notamment en compte la dépréciation des titres « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39, laquelle nécessite l'exercice d'un jugement important.

Selon l'IAS 39, les titres « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour l'actif. Les titres de créances sont évalués individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres, l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

CONTRAT DE LOCATION

D'un point de vue preneur, un actif au titre du droit d'utilisation ainsi qu'une obligation locative sont comptabilisés au bilan consolidé à la date de début du contrat de location. La direction doit ainsi faire appel à son jugement afin de déterminer la durée du contrat de location et le taux d'actualisation. L'obligation locative est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements de loyers du bien loué pour la durée du contrat de location qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la Fédération utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. La durée du contrat de location correspond à la période non résiliable et comprend toute option de renouvellement que la Fédération a la certitude raisonnable d'exercer ou toute option de résiliation que la Fédération a la certitude raisonnable de ne pas exercer. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût qui correspond au montant de l'obligation locative majoré ou diminué de certains ajustements.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer s'il a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill est établi sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence de rendre leur valeur comptable inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune de ces filiales d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Ces provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 16 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler les obligations à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. La direction doit exercer un jugement important afin de déterminer si une obligation actuelle existe et d'estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. La Fédération revoit régulièrement l'évaluation des provisions et procède, sur une base trimestrielle, aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Fédération, ou encore une obligation résultant d'un événement passé pour laquelle une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques n'est pas probable ou ne peut être estimée de manière fiable. La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales, ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont établies en fonction du partage des excédents de la Fédération et sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale annuelle l'approbation de leur versement. Les versements des ristournes sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont attribuées au secteur Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Pour les employés répondant à certains critères fondés sur l'âge et le nombre d'années de participation au régime elle offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge. Au cours du quatrième trimestre de 2018, le Mouvement Desjardins a informé ses employés de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2019, de modifications au régime d'avantages complémentaires de retraite. À cette date, le Mouvement Desjardins a cessé de financer le régime d'avantages complémentaires de retraite des employés qui prenaient leur retraite, sauf pour les employés qui répondaient, au 1^{er} janvier 2019, à certains critères qui leur permettaient de conserver leurs droits.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés admissibles de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés admissibles pour l'ensemble du Mouvement Desjardins. La façon de déterminer la quote-part a été revue au cours de l'année 2018 et étaient auparavant en fonction des assurés actifs.

La note complémentaire 17 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2019, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 17, CONTRATS D'ASSURANCE

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et des dispositions concernant les informations à fournir relativement à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 met de l'avant un modèle général pour l'évaluation des contrats d'assurance, mais propose également une méthode simplifiée pour les contrats d'un an et moins, de même qu'une méthode spécifique pour les contrats d'assurance avec participation directe. Le modèle général est fondé sur la valeur actuelle, il se base sur l'utilisation des hypothèses à la date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et il prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et des garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passifs distincts et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

Les dispositions de l'IFRS 17 s'appliqueront de façon rétrospective à chaque groupe de contrats d'assurance. Si l'application rétrospective est impraticable, l'approche rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur pourraient être appliquées aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel il propose des modifications de l'IFRS 17, dont le report d'un an de la date d'entrée en vigueur, soit le 1^{er} janvier 2022. La période de commentaires sur l'exposé-sondage s'est terminée en septembre 2019 et la version définitive des modifications apportées à la norme devra être publiée au milieu de l'année 2020. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme et des modifications proposés par l'exposé-sondage sur ses états financiers.

CADRE CONCEPTUEL DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et des passifs, et clarifie certains concepts clés. La Fédération devra adopter le nouveau cadre à compter du 1^{er} janvier 2020 de manière prospective. Le nouveau cadre n'aura aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération.

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS, IAS 39, INSTRUMENTS FINANCIERS : COMPTABILISATION ET ÉVALUATION ET IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS : INFORMATIONS À FOURNIR

En septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9, l'IAS 39 et l'IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications visent à répondre aux problèmes touchant l'information financière durant la période précédant le remplacement du taux d'intérêt de référence. Certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture sont modifiées de sorte que les entités présument que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont basés les flux de trésorerie couverts et les flux de trésorerie de l'instrument de couverture ne sera pas modifié à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les informations à fournir ont également été modifiées pour y ajouter des informations obligatoires sur l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications de ces normes, qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Fédération.

5.5 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 43 – Bilan consolidé

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	3 084 \$	2 738 \$	1 731 \$	1 212 \$	1 006 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	35 167	36 914	31 654	31 005	28 715
Titres disponibles à la vente	s. o.	s. o.	15 250	13 932	14 400
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 650	11 131	s. o.	s. o.	s. o.
Titres au coût amorti	1 616	1 621	s. o.	s. o.	s. o.
	49 433	49 666	46 904	44 937	43 115
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	11 352	14 086	9 377	7 713	8 046
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	4 183	4 626	4 323	3 486	2 861
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	20 567	19 710	17 547	15 720	14 697
Aux entreprises et aux gouvernements	40 827	37 992	37 012	33 416	33 330
	65 577	62 328	58 882	52 622	50 888
Provision pour pertes de crédit	(464)	(491)	(198)	(192)	(180)
	65 113	61 837	58 684	52 430	50 708
Actif net des fonds distincts	17 026	13 234	13 379	11 965	9 781
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	380	160	31	11	376
Primes à recevoir	2 689	2 378	2 098	1 961	1 665
Instruments financiers dérivés	4 795	4 376	3 772	3 706	4 879
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 239	1 487	1 563	2 541	2 041
Actifs de réassurance	2 001	1 958	2 202	2 582	1 964
Actifs au titre de droits d'utilisation	298	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Immeubles de placement	944	943	817	806	669
Immobilisations corporelles	840	811	780	769	745
Goodwill	121	121	121	471	472
Immobilisations incorporelles	381	389	466	690	660
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 034	907	515	567	414
Actifs d'impôt différé	1 015	896	746	724	678
Autres	1 668	1 573	1 673	1 573	1 438
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	881	-	-
	18 405	15 999	15 665	16 401	16 001
TOTAL DE L'ACTIF	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$	128 657 \$

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Tableau 43 – Bilan consolidé (suite)

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	3 715 \$	4 105 \$	4 353 \$	3 817 \$	2 518 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	48 924	47 398	42 598	37 999	40 054
Institutions de dépôts ⁽³⁾	6 333	6 554	5 198	5 086	5 350
	58 972	58 057	52 149	46 902	47 922
Autres passifs					
Acceptations	380	160	31	11	376
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 615	10 829	9 112	8 196	5 464
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 562	16 233	10 062	9 870	9 283
Instruments financiers dérivés	4 827	3 332	3 677	2 540	2 478
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	5 552	4 105	4 247	4 659	4 713
Obligations locatives	350	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Passifs des contrats d'assurance	31 637	28 764	28 300	27 493	26 734
Passif net des fonds distincts	17 002	13 212	13 354	11 957	9 776
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	1 956	1 578	1 741	1 478	1 548
Passifs d'impôt différé	277	254	204	247	218
Autres	5 373	5 105	4 794	5 247	4 674
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	662	-	-
	88 531	83 572	76 184	71 698	65 264
Obligations subordonnées					
	1 398	1 378	1 388	1 378	1 884
TOTAL DU PASSIF					
	148 901	143 007	129 721	119 978	115 070
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	8 884	8 779	8 537	8 066	7 505
Excédents non répartis	5 276	4 764	5 674	4 781	3 977
Cumul des autres éléments du résultat global	249	(9)	458	393	265
Réserves	330	271	540	524	507
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	14 739	13 805	15 209	13 764	12 254
Participations ne donnant pas le contrôle	773	748	810	916	1 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES					
	15 512	14 553	16 019	14 680	13 587
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES					
	164 413 \$	157 560 \$	145 740 \$	134 658 \$	128 657 \$

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ Les données des exercices précédents ont été reclasées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Tableau 44 – État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
Revenus d'intérêts					
Prêts	2 913 \$	2 597 \$	2 070 \$	1 866 \$	1 762 \$
Valeurs mobilières	216	230	195	182	167
	3 129	2 827	2 265	2 048	1 929
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 393	1 159	783	660	598
Obligations subordonnées et autres	197	167	78	85	128
	1 590	1 326	861	745	726
Revenu net d'intérêts	1 539	1 501	1 404	1 303	1 203
Primes nettes	9 525	8 923	8 146	7 263	7 006
Autres revenus					
Cotisations	393	392	377	393	339
Ententes de services	773	742	727	699	760
Commissions sur prêts et cartes de crédit	782	699	660	575	547
Services de courtage et de fonds de placement	886	905	1 030	1 060	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	610	579	514	443	385
Revenus nets de placement	2 945	170	1 767	1 108	1 210
Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance	(192)	523	S. o.	S. o.	S. o.
Revenus de change	70	92	77	70	74
Autres	532	296	362	140	250
	6 799	4 398	5 514	4 488	4 602
Revenu total	17 863	14 822	15 064	13 054	12 811
Dotation à la provision pour pertes de crédit	310	288	278	248	302
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	9 172	6 584	6 795	5 446	5 431
Frais autres que d'intérêts					
Rémunération et autres versements	660	563	536	492	471
Salaires et avantages sociaux	2 443	2 239	2 255	2 329	2 221
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	556	496	514	437	397
Ententes de services et impartition	359	341	322	306	327
Communications	221	219	244	265	254
Autres	2 699	2 534	2 368	2 193	2 063
	6 938	6 392	6 239	6 022	5 733
Excédents d'exploitation	1 443	1 558	1 752	1 338	1 345
Impôts sur les excédents	212	208	336	147	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	1 231	1 350	1 416	1 191	1 137
Ristournes aux caisses membres	115	70	60	25	-
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	(31)	(19)	(16)	(7)	-
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	1 147 \$	1 299 \$	1 372 \$	1 173 \$	1 137 \$
dont :					
Part revenant au Groupe	1 101 \$	1 258 \$	1 329 \$	1 088 \$	957 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	46	41	43	85	180

⁽¹⁾ Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

Tableau 45 – Principales mesures financières

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 ⁽²⁾	2016 ⁽²⁾	2015 ⁽²⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	16,9 %	15,7 %	17,5 %	15,9 %	s. o. ⁽³⁾
Ratio de fonds propres de la catégorie 1	16,9	15,7	17,5	15,9	s. o. ⁽³⁾
Ratio du total des fonds propres	16,9	15,7	17,5	15,9	s. o. ⁽³⁾
Ratio de levier	9,0	7,4	7,9	7,4	s. o. ⁽³⁾
Rendement des capitaux propres ⁽⁴⁾	8,3	8,6	9,4	8,5	8,2 %
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	0,49	0,48	0,50	0,48	0,62
Prêts dépréciés ⁽⁵⁾ bruts/prêts et acceptations bruts ⁽⁴⁾	0,56	0,56	0,14	0,18	0,17
Biens sous administration ⁽⁶⁾	426 870 \$	373 558 \$	419 981 \$	428 106 \$	410 858 \$
Biens sous gestion ⁽⁷⁾	77 018	66 359	66 653	59 490	53 561
Actif moyen ⁽⁴⁾	162 914	154 106	143 110	134 333	130 051
Prêts et acceptations nets moyens ⁽⁴⁾	62 752	59 973	54 977	51 213	48 831
Dépôts moyens ⁽⁴⁾	58 645	55 758	52 256	48 376	44 985

⁽¹⁾ Les informations présentées au 31 décembre 2019 tiennent compte de l'IFRS 16, *Contrats de location*, adoptée au 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Conformément aux normes qui étaient en vigueur avant l'adoption par la Fédération de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018, de façon rétrospective, sans retraitement des périodes comparatives, le cas échéant.

⁽³⁾ La Fédération publie ses ratios de fonds propres calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF depuis le 1^{er} janvier 2017. Les ratios du 31 décembre 2016 sont en date du 1^{er} janvier 2017.

⁽⁴⁾ Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR ».

⁽⁵⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽⁶⁾ Les données de 2018 ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant la norme adoptée au 1^{er} janvier 2019.

⁽⁷⁾ Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.